annous more and a second a second and a second a second and a second a second and a second and a second and a

# II. PARTIE.

### 

DE LÉGISLATION , DE POLITIQUE ET DE MORALE.

### DE LA RÉORGANISATION

DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE,

sontenir ou perfecti voet; occupio, es l'on vent. des intérêts de l'Europe entière, rous

De la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun son indépendance nationale, par M. le Comte de St.-Simon, et par Thierry, son élève.

LA politique se divise en deux parties bien distinctes, que l'on ne doit point confondre sous peine de passer pour extravagant, lors

mont sur le papier avont compas et la legle;

même que l'on est philosophe, pour séditieux quoique l'on soit orthodoxe; en un mot, sous peine d'encourir le ridicule et de paraître déraisonnable quoique l'on ait bien raisonné. Ces deux parties sont la politique générale et la politique particulière; l'une, purement théorique, approfondit les grandes questions du droit public, la nature du pacte social, et les droits réciproques des gouvernemens et des peuples; l'autre, occupée des intérêts de telle ou telle nation, de certaines institutions qu'elle veut soutenir ou perfectionner, occupée, si l'on veut, des intérêts de l'Europe entière, mais de l'Europe à telle époque, dans telle situation et dans telles circonstances, diffère essentiellement de la première, quoiqu'elle doive tendre sans cesse à se rapprocher le plus possible des principes et de la perfection d'une bonne théorie. L'une édifie rapidement sur le papier avec le compas et la règle; l'autre bâtit péniblement, à force de temps et de patience, sur un terrain inégal, avec de mauvais matériaux préparés la plupart du temps pour d'autres usages.

Les plans de l'une et de l'autre pourrontils être les mêmes, et que dira-t-on de l'architecte assez téméraire pour tenter de soumettre la seconde aux dessins rigoureux de la première?

Néanmoins cet architecte peut avoir ; comme M. le comte de Saint-Simon, de grands talens et de belles conceptions. Mais s'il propose aux potentats européens de remédier à la mauvaise constitution du congrès assemblé maintenant à Vienne, en y substituant un parlement européen qui les dépouille de tous leurs pouvoirs arbitraires, et qui suppose préalablement la réorganisation de la plupart des gouvernemens actuels, dèslors il confond la politique générale avec la politique particulière; en voulant appliquer l'une à l'autre, il anticipe vainement sur la marche lente des siècles, il fait d'un bon système en théorie un mauvais ouvrage de pratique; enfin, il inspire à ses lecteurs une mésiance qui va trop souvent jusqu'à l'injustice. Cette injustice du public sera portée encore plus loin lorsque les agens du ministère, dans leurs instructions aux journalistes, auront autorisé tout le mal, et défendu expressément tout le bien qu'ils pourraient dire sur l'ouvrage dont il s'agit.

Nous considérerons donc les idées de M. de Saint-Simon comme purement spéculatives; elles sont susceptibles sans doute d'être réalisées un jour, sans quoi elles ne mériteraient pas l'examen; mais il faut en remettre l'exécution à ce progrès naturel des choses que l'on ne précipite point sans de grands dangers, et qui n'est point l'ouvrage d'un seul homme et d'une seule année, mais des hommes et des siècles.

Voici les questions que M. de Saint-Simon s'est proposé de résoudre. Nous croyons qu'il a réussi en grande partie, le lecteur en jugera.

1°. Une constitution fédérative entre plusieurs gouvernemens indépendans l'un de l'autre, est-elle possible?

2°. Quelles conditions seraient nécessaires pour que l'Europe pût être soumise à cette constitution?

3°. Quelle doit être la forme de cette constitution pour qu'elle soit forte et durable?

La réponse la plus simple et la plus péremptoire que l'on puisse faire à la première question, c'est que depuis la ligue amphyctionique jusqu'aux diètes de la Suisse et de l'Allemagne, l'histoire nous présente un assez grand nombre de constitutions fédératives, pour que la possibilité de ces constitutions ne puisse pas être révoquée en doute.

Mais le raisonnement, en nous démontrant cette possibilité, déjà attestée par l'expérience, peut nous conduire insensiblement à la solution de la seconde question.

Ce sont les intérêts communs qui unissent les hommes, ce sont les intérêts contraires qui les divisent. Pourquoi les peuples ne seraient-ils pas susceptibles de former entre eux un pacte social, par les mêmes motifs d'utilité commune qui forment le lien politique de chaque état en particulier? Quand les premiers hommes se rassemblaient pour combattre de concert la faim, les bêtes féroces, ou tout autre fléau qui les menaçait également, ils obéissaient sans doute au même principe d'association qui jadis unit les peuples de la Grèce contre Xercès, les Pays-Bas

(68)

et la Hollande contre l'Espagne, les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale contre la tyrannie de leur métropole; et, dernièrement encore, toutes les nations de l'Europe contre le plus ambitieux des hommes.

Les actions humaines peuvent être déterminées par deux sortes d'intérêts ou de besoins : les besoins momentanés qui produisent les actions momentanées, les changemens imprévus, les révolutions subites, et les besoins constans, habituels, uniformes, qui produisent les habitudes, les lois, les institutions. Les sociétés devaient se dissoudre promptement lorsqu'elles n'avaient d'autre but que de se délivrer d'un sanglier, d'un tigre farouche, ou d'un conquérant en particulier; mais elles devinrent indissolubles, elles acquirent une permanence éternelle, lorsque la prudence étendit ces craintes sur la suite des temps, et que l'on apprit à redouter les tigres, les voleurs et les conquépans à venir. De-là l'institution des sociétés politiques et des confédérations permanentes, telles que celles de l'Amérique, de la Hollande et de la Suisse, qui ne sont ellesmêmes que des sociétés politiques, ayant pour membres des nations, lesquelles sont au corps tout entier ce que sont les citoyens à un état particulier.

Pourquoi ces constitutions fédératives ne se sont-elles pas étendues et multipliées davantage? Il est cependant bien certain que tous les peuples ont un besoin commun de la paix et de la tranquillité; que plus la civilisation, le commerce, l'industrie et les arts se perfectionnent, plus la guerre leur devient funeste, sans leur être, sous aucun rapport, agréable ou utile, comme l'on peut prétendre, avec quelque raison, qu'elle l'était aux anciennes peuplades de la Grèce et de l'Italie. Ces peuplades, par leur situation, par leurs habitudes, par suite de l'extrême imperfection de leur commerce et de leur industrie, devaient aimer la guerre avec passion : c'était sur la guerre sur-tout qu'elles fondaient leur revenu public, et presque leur subsistance. Mais, nous, quelle différence! quel besoin si pressant avons-nous de nous aller faire égorger? Les Grecs et les Romains naissaient soldats : nous naissons



artisans, manufacturiers, commercans, laboureurs. Nous ne voyons pas comme eux la patrie exposée à des dangers continuels. Oui, nous pouvons le dire hautement, l'intérêt général, et, ce qui est la même chose, la volontégénérale des peuples de l'Europe, demande sans cesse la paix. De toutes les guerres qui ont ruiné les nations modernes, il en est très-peu que la volonté nationale n'ait pas condamnées; et, si l'intervention d'un tribunal suprême eût été possible, il n'en est point qui n'eût mieux aimé s'y soumettre que d'entreprendre la guerre même la plus juste. Demandez aux bons habitans de la Prusse et de l'Autriche si, en bonne foi, ils désirent vivement que la Saxe et l'Italie soient ajoutées aux vastes domaines de leurs monarques; demandez-leur s'ils sont impatiens de rentrer en campagne pour soutenir ces absurdes prétentions ; s'ils veulent mourir pour cette noble cause et préparer à leurs descendans toutes les nouvelles guerres. que celle-ci pourrait engendrer dans l'avenir. Vous verrez ce qu'ils vous répondront, pourvu que ce ne soient ni Guillaume, ni François, ni leurs ministres qui vous répondent.

Ce n'est donc pas à la volonté des peuples qu'il faut imputer cette horrible série de désastres et des massacres sans utilité, sans cause légitime et presque sans motifs apparens. C'est bien plutôt au silence de cette volonté sacrée, à l'injuste supériorité de l'intérêt particulier sur l'intérêt public, c'est-à-dire au vice de gouvernemens absolus, que nous devons attribuer tant de malheurs.

Puisqu'il est vrai que les guerres seraient infiniment plus rares, si elles dépendaient de la volonté nationale, il s'ensuit qu'elles seront plus rares à mesure que l'autorité usurpée des rois absolus fera place dans les divers états de l'Europe à des gouvernemens légitimes, tels que le nôtre et celui de l'Angleterre, où la volonté nationale domine (1).

Or, il est certain que le progrès des lu-



<sup>(1)</sup> Pourquoi faut-il que les expressions les plus justes soient celles dont on a le plus abusé; et que ce mot de volonté nationale présente à beaucoup de bons esprits un autre sens que ceux d'intérêt national, d'intérêt public, d'utilité commune?

(72)

mières, le bon exemple donné par certaines nations, le besoin d'ordre universellement senti, les développemens journaliers des diverses parties de l'économie sociale, appellent sans cesse chez les peuples encore soumis à des gouvernemens illégitimes la grande réforme que la France vient de subir. C'est une révolution nécessaire, mais qui doit être lente, modérée, insensible. Il serait insensé d'en vouloir déterminer le mode ou l'époque, hélas, encore si éloignée de nous : mais jusqu'à ce qu'elle se soit opérée, que de guerres ne verrons-nous pas, nous et nos descendans, pour des motifs d'ambition aussi arbitraires, pour des balivernes aussi frivoles que celles qui divisentaujourd'hui le congrès assemblé à Vienne!

Troisième question : Quelle doit être la forme de la constitution européenne pour qu'elle soit forte et durable?

La constitution européenne de l'abbé de

L'un des plus funestes effets de notre révolution est d'avoir discrédité pour long-temps les plus saines idées et leurs expressions les plus propres par l'abus qu'elle en a fait. Saint-Pierre reposait sur cette hypothèse: que les rois consentissent à se désister volontairement, en faveur d'un congrès, de leur pouvoir arbitraire. Rousseau a démontré que cette hypothèse était à jamais inadmissible, et il suffit d'un peu de sens pour en être assuré.

Le projet de Henri IV n'était nullement hypothétique; il en fondait l'exécution sur la force des armes et sur l'intérêt privé de la plupart des puissances chrétiennes. Le prudent Sully en avait calculé toutes les mesures, et avait eu de fortes préventions à surmonter avant de l'approuver. Mais ce projet, en le supposant exécuté, aurait-il, ainsi que celui de l'abbé de Saint-Pierre, donné une organisation solide à l'Europe ; le lien eût-il été assez fort pour contenir tant de puissances dégagées d'ailleurs de toute autre espèce de liens? Non, sans doute; ce tribunal de rois, proposé par les deux projets dont nous parlons, n'aurait pas eu la moindre garantie pour l'avenir. La même vertu, le même désintéressement que l'abbé de Saint-Pierre supposait, et que le seul Henri IV avait dans le

cœur pour l'établissement de ce congrès permanent, étaient nécessaires à perpétuité chez tous les membres de ce congrès, pour qu'il pût se soutenir. Qui ne voit, en effet, que cette assemblée de rois ne reconnaissant aucun supérieur commun, impatiens de se distinguer et de faire valoir leurs avantages réels ou présumés, tout-puissans chez eux, ne dépendant au-dehors que d'un conseil composé de leurs pareils, de leurs rivaux, de leurs inférieurs, serait livrée à trop d'intrigues, aveuglée par trop de passions pour ne pas tendre sans cesse à se dissoudre? Cette démocratie des rois de l'Europe n'aurait sans doute servi qu'à animer davantage leurs démêlés, en mettant en présence toutes les parties intéressées; c'eût été en quelque sorte organiser la guerre diplomatique, et peut-être les résultats de cette guerre perfide eussent-ils ramené plus de batailles que l'on n'en voulait prévenir.

Le projet de M. le comte de Saint-Simon s'appuie sur une supposition beaucoup plus naturelle que celui de l'abbé de Saint-Pierre. J'ai assez insisté sur le reproche d'avoir anticipé sur les siècles qui doivent la réaliser, en déclarant que l'on avait hâté la publication de l'ouvrage en faveur du congrès de Vienne; quel que soit l'espace de temps que l'on veut nous faire enjamber, il est permis à l'imagination de faire le pas pour résoudre l'une des plus belles questions que présente la politique. Revenons sur les données que nous avons établies ci-dessus.

Quoique cette constitution libre que l'on convient d'appeler parlementaire, et dont nous avons considéré l'établissement progressif comme le plus sûr acheminement à la pacification générale, attribue au roi, en termes positifs, la faculté de faire la guerre et la paix; cependant cette clause se trouve extrêmement restreinte, ainsi qu'elle devait l'être, par tous les autres articles de cette même constitution. Nous ne connaissons pas encore en France l'esprit du gouvernement que nous venons d'adopter, parce que nous n'en avons pas encore vu les développemens. C'est donc sur l'Angleterre qu'il nous faut jeter les yeux, si nous voulons apprendre autre chose que la lettre de notre charte. Ce

droit de guerre et de paix attribué à un seul homme, qu'entraînent vers la guerre l'orgueil, l'ambition, la flatterie, les préjugés, le désir d'augmenter sa puissance au-dehors et au dedans ; ce droit terrible n'est en Angleterre, ainsi que dans tout état bien constitué, qu'une prérogative presque nominale. Passons sur quelques abus que souvent les Français se plaisent à exagérer ; il est certain qu'en Angleterre, lorsqu'un ministre fait une guerre, c'est qu'il est soutenu par la majorité de la nation, sans quoi il ne pourrait ni en obtenir les moyens, ni même conserver sa place. Or, supposons toutes les grandes puissances de l'Europe régies par un système représentatif aussi bien affermi, aussi développé qu'il l'est en Angleterre, le grand œuvre de la pacification générale serait presque achevé. Il faut convenir, en effet, je le répète, qu'il y a bien peu de peuples en Europe dont les intérêts nationaux s'excluent mutuellement, et soient incompatibles ou même différens. L'Angleterre même, la seule puissance intéressée au despotisme par sa faiblesse naturelle, qui lui fait craindre

(77)

d'être asservie si elle ne domine pas ; l'Angleterre même perdrait alors ses prétentions avec ses craintes; elle y gagnerait sans doute; sans quoi elle ne pourrait manquer d'être un jour retranchée de la grande société politique, comme un membre vicié, comme un ulcère dévorant. Mais cette même nation nous a tout récemment offert une belle preuve de l'influence heureuse que pourrait. exercer une représentation nationale sur les relations extérieures du gouvernement. Qui n'a pas lu avec admiration les motions éloquentes de M. Whitbread, dans la chambre des communes, sur les révoltantes usurpations préparées froidement dans le congrès de Vienne? Croit-on que si, en France, les Flaugergues, les Bedoch, les Raynouard, et si en Russie, en Prusse, en Espagne, en Autriche, des hommes de cette trempe, revêtus des mêmes attributions représentatives, eussent répondu au noble mouvement de l'opposition anglaise; cette intervention des peuples dont l'intérêt est dans la justice, n'eût pas terminé de la manière la plus désirable les démêlés des rois qui mettent leur



intérêt dans leur orgueil et leur ambition?

En poursuivant notre hypothèse, il est aisé de voir que le droit public de l'Europe deviendrait ainsi l'objet d'une discussion libre, franche, ouverte, et essentiellement consacrée au bien commun entre les parlemens des diverses nations. La confédération européenne existerait dès-lors.

Par quel moyen un tel état de choses pourrait-il se perfectionner encore?

Chose singulière, et que je reprocherai à M. de Saint-Simon de ne nous avoir pas fait remarquer dans son ouvrage! l'histoire nous présente un modèle bien raccourci, mais complet dans toutes ses parties du système d'organisation qu'il propose, pour amener la société européenne à sa plus grande perfection.

Avant que les Etats-Unis d'Amérique se fussent constitués en un seul gouvernement fédératif permanent, chacun de ses états était, ainsi qu'il l'est encore aujourd'hui, régi selon la forme parlementaire. Le gouverneur de chaque province en est le roi, électif à la vérité; mais on conçoit comment,

dans des états aussi bornés, l'on n'a besoin que de la royauté élective, ministérielle, et que l'on y serait embarrassé d'une royauté héréditaire honorifique (1). Le pouvoir législatif auquel le gouvernement prend part est confié principalement à deux chambres, un sénat et un corps législatif, dont la constitution ne diffère des nôtres que par des circonstances locales et nullement par le fond. Quelques états plus attachés que les autres à la forme républicaine, ont voulu d'abord se contenter d'un seul corps représentatif; mais ils sont bientôt revenus de cette erreur.

Hé bien, ces dix-sept petites provinces américaines, avant l'époque de la grande union, et après la guerre contre les Anglais, se trouvaient dans la même situation et au même degré de perfection politique à laquelle nous supposons l'Europe parvenue, pour établir un gouvernement fédératif.

Quelles auraient pu être, selon toute apparence, les relations de ces états divisés,



<sup>(1)</sup> Voyez dans le même ouvrage de M. de Saint-Simon cette distinction simple et lumineuse.

mais tous également dirigés par la volonté nationale? L'ambition conquérante n'est pas le vice des peuples commerçans, non plus que d'aucun peuple moderne; les conquêtes ne sont pour eux qu'une ressource, un pisaller, comme nous l'avons éprouvé nousmêmes pendant les souffrances de l'anarchie et du despotisme. Les états américains auraient donc cherché avant tout une existence pacifique. Si l'un d'eux avait voulu dominer aux dépens de quelque autre, l'intérêt de tous les états à la fois eût été compromis, une ligue se serait formée et aurait bientôt rétabli cet équilibre, qui ne serait pas regardé comme une chimère, s'il avait d'autres garanties que la modération et la probité des rois.

Ainsi, chaque parlement particulier eût pu être considéré comme une portion d'un grand parlement américain, composé de tous ceux des différens états. Seulement ce grand sénat, ainsi épars, n'aurait pu traiter les affaires générales avec assez de promptitude et de facilité. Il était naturel que ces nations cherchassent à simplifier leur diplomatie en rapprochant davantage leurs représentans; de là cette sublime idée de l'union américaine. Nous allons faire à la fois l'exposé de ce chef-d'œuvre des institutions politiques, et l'analyse des vues de M. de Saint-Simon.

Quels hommes seront chargés de représenter chaque nation? Sera-ce l'affidé de chacun des chefs de gouvernement, connu par ses talens de cour, qui ira, muni des pleins pouvoirs de son maître, somenir à huis clos les prétendus intérêts de sa patrie, en semant partout les divisions, les mensonges et les séductions? Ne sera-ce pas plutôt une élite de bons citoyens, connus pour tels par leur nation; et choisis par elle, un choix d'hommes éclairés, vertueux ; et si l'on ne regarde pas la vertu désintéressée et les talens éprouvés comme une assez bonne garantie, pourquoi des cultivateurs, des commerçans attachés par état au plus grand bien de leur patrie, et par conséquent à la paix, ne seraient-ils pas appelés, comme dans nos chambres particulières, à la discussion solennelle des intérêts généraux dont les leurs sont partie?

Tels sont les membres du gouvernement suprême des états américains.

Censeur. TOME IV.

Maintenant il faut considérer que, quand de grands intérêts sont réunis à la décision irrévocable d'une seule assemblée, la brigue, la discorde et l'ambition s'y introduisent bien plus aisément que quand la décision de cette assemblée est soumise à l'examen sévère d'une autre assemblée indépendante et bien prémunie, par cela seul qu'elle est isolée, contre les brigues, les prétentions, les préjugés qui agitent la première.

Les sages législateurs des États-Unis ont partagé le gouvernement suprême en deux chambres.

Comme ces deux chambres seraient susceptibles de se faire des intérêts différens de ceux des administrés, si leurs membres étaient nommés à vie, ces législateurs ont voulu qu'elles fussent renouvelées à des époques fixes et très-rapprochées.

Cependant il était important de ne pas les renouveler en entier aux mêmes époques pour éviter les secousses, les révolutions subites, et les erreurs de l'inexpérience. Aussi les sénateurs sont-ils élus, aux États(63)

Unis, à de plus longs intervalles que les représentans.

Il fallait resserrer le plus possible l'exécution de la volonté des nations unies, et par conséquent la confier à un seul homme. Mais il était également nécessaire que l'officier supérieur que l'on nomme président et qu'on aurait pu appeler roi s'il n'était temporaire, instruit mieux que personne des moyens et des besoins de la chose publique, connaissant les affaires actuelles dans tous leurs détails, puisse prendre quelque part aux résolutions qu'il est chargé d'exécuter. C'est ainsi que le président des États-Unis a presque le droit de rejeter les projets de loi présentés à sa sanction, pouvant les renvoyer à un nouvel examen des chambres, avec les observations qu'il juge convenables.

Une ville et son territoire doivent appartenir en propre au parlement, comme Washington en Amérique, afin qu'aucune province particulière ne puisse en être la résidence, et influer sur ses délibérations.

Tel est le plan de la grande constitution européenne proposée par M. le comte de

Saint-Simon. N'allons pas dire que les grands états de l'Europe ne sont pas susceptibles des mêmes formes et des mêmes besoins que les petites provinces unies de l'Amérique. Nous supposons les mêmes gouvernemens particuliers à chacun de ces grands états qu'à chacune de ces provinces, et l'expérience nous démontre que cette similitude peut exister; or, des rapports semblables doivent exister entre des gouvernemens semblables. Pour ce qui est des besoins des peuples européens, il est tout aussi certain que la France a besoin d'être en paix avec l'Espagne et l'Autriche, qu'il est certain que la Pensilvanie a besoin d'être en paix avec le New-Yorck et le Massachusset.

Nous ne nous lasserons pas de répéter que ces considérations ne sont pas, pour l'époque où nous vivons, d'une application pratique. M. de Saint-Simon ne semble pas y avoir suffisamment songé. Trop empressé de réaliser des vues que l'humanité lui inspire, il propose, en attendant la formation du grand parlement européen, une association du même genre entre les parlemens de France

et d'Angleterre, accompagnée de la confusion de leur dette publique en une seule, dont les deux états seraient responsables solidairement. Nous éviterons de hasarder un jugement sur une proposition qui sort du cercle des idées principales que nous venons d'exposer, et qui, d'après un faible examen, nous a paru assez hasardée.

Nous ne dirons rien non plus sur quelques parties de détails trop développées, relativement aux autres, dans le livre de M. de Saint-Simon; par exemple, en fixant d'avance les revenus des membres du parlement européen, il a fait crier au système les lecteurs superficiels qui n'ont saisi que la forme de son projet.

Voici une observation sur la possibilité d'une organisation européenne qui, bien que bonne en elle-même, nous semble exagérée dans les conséquences. Deux choses étant nécessaires pour que cette organisation puisse exister; savoir, l'uniformité des gouvernemens et le lien commun qui les unit, il est certain que ces conditions étaient remplies aux douzième, treizième, quatorzième et

quinzième siècles, lorsque toute la surface de l'Europe présentait le gouvernement féodal universellement établi, et que les volontés des papes dirigeaient celles des princes et des peuples. Cette organisation était mauvaise, dit l'auteur, mais enfin c'était une organisation. Nous en conviendrons aisément, pourvu que M. de Saint-Simon n'attribue pas exclusivement à cet état de choses l'absence des grandes guerres nationales (excepté les eroisades) que présente cette époque. Car il est certain que, quand même ce lien ecclésiastique n'eût pas existé, les grandes guerres de nation n'auraient pu exister, puisque ces nations n'étaient pas formées, n'avaient pas d'unité, et se trouvaient morcelées en une multitude de fiefs presque indépendans de la couronne, puisqu'enfin les rois, sans revenus, sans troupes réglées, occupés sans cesse de leurs guerres particulières, contre des vassaux rivaux de leurs puissances, ne pouvaient qu'à peine soupçonner l'existence des grandes nations étrangères.

A l'occasion du projet d'union entre la France et l'Angleterre, l'auteur s'attache à montrer les dangers auxquels la France serait exposée si le gouvernement tenait une conduite infidèle à la charte. Quoiqu'on puisse lui reprocher quelque excès dans ses alarmes qui ressemblent plutôt à des menaces, cependant cette partie de l'ouvrage est généralement très-bien traitée, et se fait lire avec le plus grand intérêt.

Ce livre est écrit d'une manière ferme, simple et précise. Les grandes vues d'humanité qui y dominent suffiraient seules pour imposer à la critique le ton du respect. M. Thierry, élève et collaborateur de M. de Saint-Simon, a droit à nos éloges pour la part qu'il a prise à cet ouvrage. G. F.



# HARANGUE DE PÉRICLÈS,

PRONONCÉE A ATHÈNES

EN L'HONNEUR

### DES DÉFENSEURS DE LA PATRIE

MORTS PENDANT LA GUERRE DU PÉLOPONÈSE,

### AVERTISSEMENT.

Dans notre fragment d'une réponse faite au pamphlet de M. de Châteaubriand, nous avons regretté qu'en France aucun orateur n'eût, à l'exemple de ce qui se pratiquait à Athènes, prononcé publiquement l'éloge des défenseurs de la patrie, morts dans le cours de la guerre éternellement

(89)

mémorable qui vient de finir avec la révolution. Ne trouvant point, dans nos faibles talens, les moyens qu'il faudrait pour payer aux braves que nous avons perdus, ce tribut de reconnaissance, nous avons emprunté de l'illustre Périclès la harangue touchante et sublime qu'il prononça en l'honneur de ses compatriotes, morts pendant la première année de la guerre du Péloponèse. Quoique les circonstances où nous sommes ne soient pas les mêmes que celles où se trouvaient les Athéniens, elles ont cependant assez d'analogie entre elles pour qu'il soit facile d'en saisir les rapports à la simple lecture : c'est pourquoi nous avons cru qu'on nous saurait gré de la donner ici, en attendant que la dette sacrée de notre nation envers ses propres héros soit acquittée par quelqu'un digne de traiter un semblable sujet.

#### ATHÉNIENS!

Vous connaissez l'histoire des combats livrés, par nos ancêtres, pour la défense de la patrie, et celle de ces guerres non moins anciennes, où nos pères et nous-mêmes signalames notre valeur contre les autres Grecs et contre les barbares. Je ne vous en ferai point le récit; mais, avant de passer à l'éloge des guerriers auxquels est consacrée cette cérémonie funèbre, je parlerai du régime, des mœurs et des vertus auxquels nous devons notre puissance, persuadé que ces grands objets ne dépareront point la solennité de ce jour, et qu'ils intéresseront l'immensité des citoyens et des étrangers rassemblés pour m'entendre.

Jetons d'abord un coup d'œil sur la forme de notre gouvernement : je remarque, en premier lieu, que nos lois ne sont empruntées d'aucun des autres peuples; et que, loin d'aller chez eux prendre nos modèles, c'est chez nous-mêmes qu'ils viennent à l'envi s'instruire et se former. Nous donnons à ce

gouvernement le nom de populaire, parce que, cheznous, c'est le peuple et non un petit nombre de citoyens d'un certain ordre qui est en possession du souverain pouvoir. Dans les différends qui s'élèvent entre les particuliers, la loi prononce conformément au droit, sans égard aux personnes: dans tout le reste, elle pèse le mérite et les vertus; et comme ce ne sont ni la naissance ni les pichesses, mais les grandes qualités de l'esprit et du cœur, qui appellent aux dignités de l'état un citoyen capable de le servir, ce ne sont ni son obscurité ni son indigence qui peuvent l'en éloigner.

Dans les affaires publiques, chacun dit librement son avis; et, apportant le même esprit dans les détails de la vie privée, personne n'observe trop curieusement les actions de ses concitoyens. Leurs plaisirs ne sont pas des crimes à nos yeux: nous ne leur montrons pas sur notre visage une sévérité farouche, qui, sans être armée des peines judiciaires, n'en est pas moins rebutante. Doux et faciles dans le commerce de la vie, nous respectons tout ce qui intéresse l'ordre public, et cela moins par crainte des supplices que par déférence pour nos magistrats et par amour pour les lois; soit que, gravées sur l'airain, ces lois règlent les droits et les devoirs de chacun; soit qu'imprimées dans l'opinion, elles proscrivent, sous peine d'infamie, la décence et les bonnes mœurs.

De plus, nous avons imaginé de nous distraire de nos travaux par des fêtes et par des jeux qui reviennent tous les ans, et par d'autres plaisirs moins solennels, mais non moins honnêtes, qui nous font oublier les peines de chaque jour.

Toute la terre paie à la grandeur de notre ville le tribut de ses productions; de sorte que nous n'avons pas une jouissance plus particulière des fruits qui naissent communément sur notre sol, que de ceux même qui sont propres à d'autres pays.

C'est peu de tous ces avantages; nous prétendons encore l'emporter par la valeur sur nos rivaux; et voici les preuves de notre supériorité. Dans tous les temps, nous tenons notre ville ouverte anx étrangers qui veulent s'y rendre, sans craindre qu'ils voient ou qu'ils entendent rien dont puisse profiter l'ennemi; parce que, sans doute, nous comptons plus sur notre bravoure naturelle que sur une politique cachée et sur des précautions mystérieuses. Que d'autres, dès leur enfance, s'exercent aux plus rudes travaux et cherchent dans leur discipline un courage qu'ils ne trouvent pas en eux : nous, sans nous y préparer par une éducation aussi sévère, nous ne courrons pas avec moins d'ardeur au combat : ce qui le prouve, c'est qu'en marchant contre nous, les Lacédémoniens appellent à leur secours leurs alliés et leurs esclaves; au lieu que, fondant tout-àcoup sur nos ennemis, nous allons seuls les combattre jusque dans leurs foyers; et, quelques efforts qu'ils nous opposent, nous sommes toujours sûrs d'en triompher. Encore n'avons-nous jamais réuni contre aucun d'eux la totalité de nos forces, dont nous distrayons la meilleure partie pour le service de la marine et pour nos expéditions en divers pays. Cependant, s'il arrive qu'en combattant contre nous, les Lacédémoniens aient l'avantage, quelque peu nombreux que

nous soyons, ils se vantent de nous avoir tous défaits; si, au contraire, ils succombent, ils prétendent qu'ils ont été vaincus par toutes les forces de la république. Enfin, quoiqu'au lieu de nous exercer d'avance, nous attendions tranquillement le combat, et que, sans être contraints par la loi, nous ne consultions que notre courage, jamais, aux approches du péril, on ne nous voit le craindre; et, au moment qu'il se présente, il nous trouve aussi fermes que ceux qui s'étaient le plus laborieusement exercés. Et ce n'est point à la seule valeur que se borne l'éloge de notre ville; on peut ajouter à sa louange que nous aimons le luxe sans cesser d'être simples, que nous nous livrons à l'étude sans cesser d'être actifs. Dans l'emploi des richesses, nous cherchons moins à faire parler de notre magnificence qu'à nous faire honneur d'une dépense faite à propos. Nous ne regardons pas comme une honte la pauvreté, mais comme une infamie de ne rien faire pour en sortir. Ce n'est que chez nous qu'on voit les mêmes mains gouverner également les affaires publiques et leurs affaires propres, et qu'au

milieu de leurs rustiques occupations, on trouve de simples laboureurs instruits des intérêts de l'état : partout ailleurs l'homme qui se refuse aux travaux de l'administration peut au moins être regardé comme un particulier paisible; ici, il est méprisé comme un citoyen méprisable. Nous croyons et nous avons raison de croire que, dans toutes sortes d'affaires, l'instruction ne saurait nuire au succès, et qui, dans la plupart des entreprises, on n'échoue que faute d'avoir été éclairé par la parole avant de s'y engager, et c'est là précisément l'avantage qui nous distingue. Nous réunissons dans le même degré la hardiesse qui entrepreud et la sagesse qui délibère, qualités qui s'excluent communément : l'ignorance inspire l'audace, la réflexion porte à la timidité. Or, le vrai courage consiste à connaître ce que les choses ont d'agréable ou de fâcheux, sans être moins ardent à braver le péril.

Sur les bienfaits, nous nous piquons de penser différemment de beaucoup d'autres. Nous aimons mieux donner que recevoir, parce qu'il y a plus à compter sur l'amitié de celui qui donne, le bienfaiteur, pour l'ordinaire, mettant plus de zèle à soutenir un bienfait que l'obligé n'en met à le reconnaître: pour l'un, donner est toujours un plaisir; pour l'autre, ce n'est jamais qu'un devoir. Quant à nous, nous sommes les seuls qu'on voie se livrer à leur caractère bienfaisant, sans songer à leur avantage personnel et sans appréhender jamais de trouver des ingrats.

Pour sinir en peu de mots, je dis que la ville d'Athènes est comme l'école de toute la Grèce, et que chacun du nos citoyens, par une heureuse facilité, peut s'exercer dans divers talens avec succès et avec grâce; et, pour se convaincre que ce n'est pas ici une vaine déclamation, mais la vérité même, il ne faut que jeter les yeux sur notre puissance, et considérer les vertus qu'elle suppose. Les nôtres sont telles, que la vérité passe la renommée, telles que l'ennemi vaincu n'est jamais indigné de sa défaite, et que les peuples soumis à nos lois ne sauraient être humiliés de leur dépendance.

Un mérite aussi réel, prononcé par des

témoignages aussi éclatans, nous assure l'admiration de la postérité comme celle de notre siècle; et nous n'avons besoin ni qu'un Homère ni qu'un autre poète relèvent nos vertus par d'agréables mensonges détruits aussitôt par la vérité: il suffit que la terre et les mers domptées par notre vaillance, et cette foule de monumens répandus en tous lieux attestent aux hommes de tous les temps et notre vengeance et nos bienfaits.

Telle est la patrie pour laquelle nos guerriers ont versé leur sang, et pour laquelle, à leur exemple, nous ne devons pas craindre de répandre le nôtre. Je ne me suis tant arrêté à décrire les avantages de cette patrie, que pour faire sentir que tout peuple qui n'a pas les mêmes intérêts, ne saurait avoir la même ardeur, et pour prouver en même temps, de la manière la plus sensible, la justice des louanges que je viens prononcer sur ce tombeau. Oui, en parlant de notre gloire, j'ai achevé l'éloge de nos guerriers, puisque c'est à leur valeur et à celle de leurs pareils que nous en sommes redevables, puisque dans toute la Grèce ils sont les seuls

Censeur. TOME IV.

pour qui la louange ne puisse jamais paraître au-dessus des actions. On peut dire d'une mort aussi glorieuse que c'est la première et dernière preuve qu'un homme puisse donner des avertu. Je soutiens même qu'un semblable dévouement doit couvrir bien des fautes; et que, le bien l'emportant sur le mal, un citoyen qui meurt pour son pays le sert plus en un jour qu'il n'a pu le desservir dans tout le cours de sa vie.

Detous ceux qui reposentici, aucun, pour jouir plus long-temps de ses richesses, n'a refusé le combat; aucun, dans l'espoir de se soustraire par la suite à la pauvreté, n'a fui le péril: mais ne voyant rien de plus doux que de vaincre, ni de plus grand que de servir une si belle cause, tous ont fait les derniers sacrifices à l'honneur de défendre la patrie et au plaisir de la venger. Abandonnant à la fortune tout ce qui dépend d'elle, ne se réservant que le courage qui dépend de nous, résolus de tout souffrir pour repousser l'injure, plutôt que de rien céder pour acheter leur salut à ce prix, ils ont sauvé leurs jours de tout reproche, livré leurs

(99)

corps à tous les coups; et, dans l'instant fatal qui a décidé du sort des armes, ils ont envisagé le péril d'un œil fixe et sont sortis de la vie avec toute leur vertu.

Tels ont été les guerriers dont la patrie célèbre aujourd'hui les funérailles. Nous qui leur survivons, demandons plus de succès, ne montrons pas moins de courage; et, sans nous arrêter à une stérile contemplation des avantages de la victoire que personne ne peut ignorer, ne voyons que les solides grandeurs de notre république, et redoublons de zèle pour la servir. Frappés de l'état de sa gloire, disons qu'elle la doit à ces guerriers magnanimes qui, remplis de sentimens dignes de leur naissance, auraient rougi d'une lâcheté; à ces héros qui, se voyant trahis par la fortune, n'ont pas oublié ce qu'ils devaient à la patrie, lui ont payé un tribut aussi glorieux pour elle qu'utile pour eux-mêmes, puisqu'en échange d'un corps mortel, ils ont acquis une gloire impérissable, et le plus magnifique tombeau, non ce tombeau qui renferme leurs cendres. mais l'univers entier, qui, témoin de leurs

( 100 )

actions, en rappellera le souvenir toutes les fois qu'on voudra parler de bravoure, ou en donner l'exemple. Oui, l'univers est le seul tombeau digne des grands hommes; ils n'ont pas besoin qu'une inscription, ou qu'une colonne élevée dans le seul coin de la terre où ils ont vécu, dérobe leur nom à l'oubli; leur gloire suffisamment gravée, non sur la pierre, mais dans le souvenir de tous les hommes, pénètre jusqu'aux lieux où ils n'habitèrent jamais.

Si donc nous envions leur sort, tâchons d'imiter leur vaillance, et rappelons - nous qu'il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage. Ce n'est pas à des malheureux qui n'ont plus rien à perdre qu'il convient de braver les périls, mais plutôt à ces hommes qui, en continuant de vivre, auraient tout à craindre d'une révolution, et à qui un revers serait fatal. Pour un cœur généreux, une défaite causée par la lâcheté est bien plus terrible qu'une mort prompte qui nous emporte au milieu du combat, ayant encore toute notre force et l'espoir que la patrie sera victorieuse.

101)

Pères et mères de ces héros, je voudrais pouvoir vous consoler; mais dois - je vous plaindre? Vous savez à combien de vicissitudes nous naissons exposés. Heureux ceux à qui le sort réserve la même fin qu'à vos enfans et le même sujet de tristesse qu'à vous! heureux ceux à qui la fortune fait trouver à la fin de leur carrière une mort glorieuse! Je sais qu'il vous sera difficile d'écarter le souvenir d'un avantage dont la prospérité d'autrui vous rappellera sans cesse la jouissance et la perte. On se passe aisément d'un bien dont on n'a point usé: on regrette toujours celui dont on s'était fait une habitude. Cependant, vous qui êtes encore assez jeunes pour voir naître de vous une seconde famille, vous devez, dans cette espérance, supporter plus patiemment votre malheur. Un jour ces nouveaux enfans vous tiendront lieu de ceux que vous pleurez aujourd'hui; ils revivifieront et défendront la ville ; ils la dédommageront de ses pertes; ils lui répondront de votre persévérance à la servir ; car il n'est pas possible qu'on montre le même zèle pour la patrie quand on n'a point d'en-



fans qu'on puisse exposer pour elle. Mais vous qui n'espérez plus d'êure pères, ne songez qu'aux jours de bonheur qui ont précédé votre infortune; la gloire acquise par vos enfans pendant leur vie doit adoucir les regrets que vous laisse leur perte irréprochable. L'amour de la louange est le dernier sentiment qui s'éteigne en nous; et il n'est pas vrai, comme quelques-uns le prétendent, que, dans un corps usé, l'ame morte à la gloire ne vive plus que pour un vil intérêt.

Fils et frères des guerriers que nous honorons, vous trouverez en eux de redoutables rivaux de gloire; il vous faudra lutter contre ce penchant secret qui nous porte à louer des hommes qui ne sont plus : quelque effort que vous fassiez pour les surpasser, on dira peut être que vous êtes encore loin de les atteindre. L'envie, qui s'attache à persécuter les vivans, favorise les morts et ne fait grâce qu'aux rivaux dont elle n'a plus rien à redouter.

Quant àvous, ô veuves respectables et affligées qui êtes venues pour entendre parler encore des objets qui vous furent si chers! ( 103 )

c'est inutilement que je chercherais à vous consoler; je ne l'entreprendrai pas; votre gloire est dans la retenue qui fait l'apanage de votre sexe, et dans le soin que vous devez prendre d'éviter que les hommes parlent jamais de vous, même pour en dire du bien.

Je viens de remplir la tâche pénible qui m'était imposée: j'ai dit ce que j'ai cru de plus convenable à la circonstance. Nos guerriers morts ont reçu les honneurs de la sépulture civique: la ville se charge de leurs enfans jusqu'à ce qu'ils soient en état de la défendre; et ce prix, digne récompense du courage des défenseurs que nous avons per dus, est propre à soutenir l'émulation de ceux qui leur survivent. Oui, sans doute, les états où la vertu est le mieux récompensée, sont constamment ceux où l'on voit s'élever un plus grand nombre de citoyens vertueux.

Mais ne nous laissons point abattre par la douleur: maintenant que nous avons répandu sur le tombeau de nos parens et de nos compatriotes les larmes qui leur étaient dues, rentrons dans nos foyers, et que chacun reprenne le soin de ses affaires domestiques.

## ESSAI

## HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

SES causes, ses résultats avec les portraits des hommes les plus célèbres; seconde édition, revue et augmentée du gouvernement consulaire et du règne de Napoléon; par M. P. P., ex-législateur, ancien secrétaire-général du ministère des relations extérieures, etc.; des sociétés philotechniques, des antiquaires de France, des sciences et des arts d'Agen. Avec cette épigraphe:

Raffermir par un accord heureux Des peuples et des rois les légitimes nœuds, Et faire encor fleurir la liberté publique Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique.

3 vol. in-8°. A Paris, chez C. L. F. PANCKOUCKE, rue et hôtel Serpente, n°. 16. — 1815.

(La première édition fut enlevée entière par ordre de l'ancien gouvernement, en 1810, et détruite en totalité en 1813.)

La liberté de la presse est aujourd'hui un privilége dont les journalistes ministériels ont (105)

seuls l'entière jouissance; ils peuvent, chaque jour, proclamer leurs principes erronés; chaque jour, ils peuvent accuser, calomnier, atteindre et frapper leurs adversaires, sans que ceux - ci, enchaînés par des lois dont la rigueur n'est dirigée que sur eux, puissent repousser leurs attaques quotidiennes. Ce n'est que de loin en loin, et après avoir éprouvé des lenteurs et des difficultés souvent illégales, ce n'est qu'après avoir été accablés sous les coups redoublés qu'on leur porte qu'il leur est permis enfin d'y opposer quelque défense. Garder seul la parole, fermer la bouche à tous ceux contre lesquels on parle, c'est un moyen infaillible de paraître avoir toujours raison; mais ce moyen est injuste; il n'est ni généreux ni loyal; s'il flatte les passions des uns, il indigne la raison des autres. Dans cet état de choses, où la faculté d'émettre sa pensée, d'attaquer et de se défendre, est répartie si inégalement, on éprouve, sinon une satisfaction entière, au moins quelque consolation, en voyant paraître, quoique rarement, des écrits courageux, qui, aux déclamations de la partialité,

(106)

opposent la voix calme de la raison et de la vérité. C'est cette voix que fait entendre l'auteur de l'ouvrage dont voici l'analyse.

Cet ouvrage est divisé en six époques pour les temps révolutionnaires, et en une septième qui embrasse le règne de Napoléon.

La première renferme la partie de ces temps qui a précédé l'ouverture des étatsgénéraux. Là sont rapidement présentées les prétentions des parlemens, leur ambition, leur marche invariablement artificieuse, leur habileté à profiter des fautes du prince, et des besoins qu'il eut, dans certaines circonstances, de l'intervention de ces cours souveraines. La sont exposés la politique versatile de la cour, les fautes des ministres, les progrès du despotisme, l'orgueil et la marche incertaine des conseils. Là sont mises au grand jour l'impéritie de Calonne, la présomptueuse ignorance de Brienne, que ces ministres crurent pouvoir déguiser par la double convocation des notables, vain simulacre d'un conseil national. Là sont reconnus les talens de Necker et ses erreurs, les vains efforts de sa rigide économie, et les (107)

mesures imprudentes que lui conseilla la fausse opinion qu'il s'était faite du caractère du monarque autant que de sa propre vertu. Enfin, là sont avoués les services que la philosophie d'un siècle a rendus au genre humain, en lui révélant ses droits, en détruisant le dangereux empire des préjugés et des superstitions.

La seconde époque est remplie par l'assemblée nationale et constituante. Ici on voit naître et rapidement se développer l'énergie de la nation ; les états-généraux interpréter sa volonté suprême, et le peuple français sanctionner l'audace des états-généraux. Ici contrastent la faiblesse du monarque, l'impéritie de ses ministres, les intrigues de sa cour, avec l'imposante attitude d'une assemblée qui développe sur la France le système d'une législation libérale; de cette assemblée dont l'autorité croît et se fortifie dans la proportion des résistances que lui opposent les ordres privilégiés. Ici sont proclamés les titres. des premiers législateurs, à l'admiration du monde, à notre reconnaissance. Ici sont également consignés les déviations de cette



(801)

célèbre assemblée, les reproches qu'elle a mérités, et les éclipses de sa gloire.

La troisième époque reproduit à nos regards la tumultueuse assemblée législative; les partis qui l'ont divisée; les influences contraires qui, après avoir long-temps traversé ses délibérations, la précipitèrent dans les excès les plus funestes; l'influence des jacobins, qui bientôt s'étendit sur la France entière; l'influence de la municipalité de Paris, qui tantôt déclina, tantôt enchaîna l'autorité législative, qui brava toujours et entoura de piéges celle du monarque.

La quatrième époque commence à l'ouverture de la session conventionnelle, et se termine par cette fédération civique du mois d'août 1793, adroitement convoquée pour rompre des confédérations plus dangereuses. Que d'événemens dans ce court intervalle! La république proclamée; la convention déchirée par des factions; l'Europe armée et menaçant nos frontières; les députés et les municipaux de Paris régnant sur la multitude, et la multitude régnant dans les tribunes de la convention; cette ligue impie

(109)

projetant l'oligarchie de Rome; Marat demandant du sang; les girondins s'offrant à la nation pour vengeurs; le club des jacobins devenu une autorité, le maire de Paris une puissance; les représentans du peuple insurgés, et le peuple insurgé ne soupçonnant pas que c'est pour les décimer qu'il inonde les portiques du temple des lois, etc., etc.

La cinquième époque se présente à notre pensée comme un épisode unique dans les annales du monde. Les choses, les événemens, les hommes, tout semble abjurer les lois universelles, sortir de l'ordre de la nature et de l'ordre social. Le mal et le bien, tout est grand, tout est extrême. Dans ce temps on fait par la terreur ce qu'en d'autres temps on détruit par elle. Des prodiges, même des créations, sont opérés par une assemblée au sein de laquelle une faction dresse des échafauds, etc., etc. Cette époque se termine par la constitution de l'an 3, délibérée sous le canon de la guerre civile et presque sous les poignards des généraux vendéens.

La sixième comprend la durée de la république constituée et du gouvernement direc-

(110)

torial. Ce ne sont plus les mêmes choses, mais ce sont les mêmes hommes. Les fermens révolutionnaires restent et s'agitent sourdement, quand la révolution paraît accomplie; quand, sous un régime régulier, la loi doit régner seule et sans résistance.

La septième époque est remplie des actes de cet homme extraordinaire qui, d'abord sous le titre modeste de consul, et puis sous celui d'empereur, voulut envahir l'Europe, affecter la monarchie universelle, et qui, dans une courte période, fit éprouver à la France et au monde tout ce que la fureur des conquêtes peut engendrer de crimes et de malheurs.

» Nous le suivrons, dit l'auteur, dans la carrière immense qu'il a parcourue. Vainement les lauriers qu'il a moissonnés dans l'Italie vont se flétrir sous les murs du Caire, d'Alexandrie, de Jaffa; vainement il a déserté son poste et son armée. Il paraît et renverse le directoire; il réorganise la république et conspire contre elle; il flatte la nation et lui prépare des fers. Par de nombreux monumens de gloire et de grandeur, il couvre

l'art qui la façonne à la servitude; déguise la passion guerrière et conquérante qui nous recule aux temps barbares, et change des armées de héros en hordes vagabondes et nomades. A la république succède l'empire. Le pouvoir se montre, par rapides degrés, sous les formes les plus despotiques. La politique de Napoléon s'égare. Séduit par la flatterie, enivré de fausse gloire, il tombe dans les piéges que lui tendent son orgueil, sa vanité; et le trône qu'il a élevé au milieu de nos ruines, au prix du plus pur sang du peuple français, est la conquête de ces mêmes souverains dont il a tant de fois méconnu les droits, humilié la fierté, menacé l'existence.»

D'après l'exposé de ce plan, que l'auteur a pris soin de tracer, on peut concevoir une idée de son ouvrage, de son impartialité, de ses principes et de son style. On peut aussi apercevoir qu'il s'est plus attaché à l'esprit qu'au matériel de l'histoire, et que son objet est plutôt de raisonner sur les événemens, d'offrir les leçons qu'on peut en tirer, que de les détailler. Cette méthode n'est pas sans exemple. C'est ainsi que Montes-

(112)

quien a composé ses Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. M. P.... semble l'avoir pris pour modèle; il se montre quelquefois, par la justesse de ses aperçus, la profondeur de ses pensées et la manière de les exprimer, le digne émule de ce grand écrivain.

L'auteur a peint à grands traits les principaux auteurs de la scène révolutionnaire qui n'existent plus. Matière délicate, difficile à traiter ! On peut fidèlement tracer les portraits de ceux qui se sont mis souvent en évidence, des hommes qui ont le plus mérité, par une conduite éclatante, le blâme ou l'estime publics; mais, entre ces extrêmes, il est des physionomies moins caractérisées, plus difficiles à saisir, entre ces personnages qui ont montré toute entière la laideur ou la beauté de leurs ames; il en est qui ont laissé moins de prises au crayon de l'observateur et sur les traits desquels on peut se tromper. M. P. . . . peut-il se flatter de les avoir tous peints avec une égale ressemblance? Quoi qu'il en soit, et l'on doit rendre cette justice à sa modération, on le voit plus porté à em(113)

bellir ces portraits difficiles qu'à charger leur difformité.

Des lecteurs difficultueux pourront aussi relever de légères inexactitudes dans l'exposé de quelques événemens; mais certainement elles ne sont pas volontaires, et les conséquences que l'auteur tire de ces événemens n'en sont pas moins justes.

On pourrait encore faire à M. P .... l'observation suivante. Ayant, avec succès, exploré les motifs secrets, pénétré les causes de plusieurs événemens, il n'a cependant pas essayé de remonter à la source d'un grand nombre de mouvemens et d'actes sanguinaires qu'on a l'injustice d'imputer aujourd'hui aux principes de la révolution, source qu'il aurait, s'il l'eût cherchée, découverte hors du territoire de France. Il ne l'a pas cependant entièrement méconnue, puisqu'il dit, t. 3, p. 160 : « Depuis 1788, le ministère britannique exerce, dans nos grandes cités, principalement à Paris, la plus active influence; il y soudoie une police secrète, un conseil et des agens qui se cachent au besoin sous la

Censeur. TOME IV.



(111)

pourpre ou sous la bure, et le plus souvent à l'ombre de l'autel. »

L'excès de la démagogie est le plus grand ennemi de la liberté, et les démagogues ne sont souvent que les agens de la tyrannie. Les Anglais l'avaient éprouvé avant nous. Ils ont donc employé, pour ruiner la liberté en France, des armes qui leur étaient familières et dont ils connaissaient la puissance. Ils y étaient portés sur-tout par leur esprit national; parce qu'une liberté raisonnable, étant une source de prospérité, la nation qui jouit de cette liberté et où se trouve éminemment l'esprit public, la nation qui par conséquent est la plus égoiste, ne peut souffrir la prospérité des nations voisines. Ces dispositions naturelles à la condition politique des Anglais ont été suivies de projets et de leur exécution. L'Angleterre a eu constamment des agens en France ; elle a prodigué son or corrupteur pour troubler, exciter des soupçons, des haines, former des partis, les mettre aux prises, pour désoler et ruiner ses habitans, pour souiller de crimes la révolution, et avilir la plus légitime, la plus

(115)

sainte des causes, et pour nous priver de la liberté et de ses bienfaits : cette nation ne les veut que pour elle.

L'Angleterre ne fut pas la seule instigatrice des troubles et des excès de la révolution. Calonne, lorsqu'il régnait à Coblentz, entretenait à Paris de nombreux agens, et dirigeait à son gré les membres les plus influens du conseil dominateur et sanguinaire de la commune de Paris. Chaumette, procureur-général de cette commune, l'hypocrite et féroce Chaumette, était un des agens les plus actifs de Calonne. On connaît ces assemblées nocturnes où cet homme perfide se rendait au milieu des gens dé sa précédente cour qui restaient encore à Paris, où il recevait leurs ordres, préparait des conspirations et s'applaudissait des affreux succès de son hyprocrisie. On sait (et le fait, sans être contredit, a été déclaré publiquement à la Convention) que les journées des 31 mai et 2 juin, dont les conséquences furent si funestes à la France, avaient été projetées, dirigées par un conseil composé d'étrangers ; et

(116)

l'existence des royalistes à bonnets rouges n'est plus un mystère.

C'étaient le même intérêt, la même volonté qui produisaient des actes en apparence trèscontradictoires; c'étaient le même intérêt, la même volonté qui traînaient à l'échafaud le noble resté dans ses foyers et le républicain sans reproche. On punissait le premier pour n'avoir pas émigré et pour que sa mort effrayât ses semblables et les portât à l'émigration; on punissait l'autre pour avoir aimé et propagé la liberté, et pour s'être opposé généreusement à l'anarchie et au terrorisme qui devaient la ruiner.

Ces trames infernales, qui ont couvert la France de prisons, d'échafauds et de sang, seront signalées dans l'histoire, et leurs auteurs dévoués à l'indignation de la postérité: elle dira quelles mains habiles et criminelles ont troublé cette harmonie miraculeuse qui, dès les premiers temps de la révolution, faisait, de la presque totalité des Français, un peuple d'amis; quelles mains habiles et criminelles ont refroidi ce sublime enthousiasme dont les monarchies n'offrent aucun

(117)

exemple, qui s'est si énergiquement manifesté au Champ de Mars, à la cérémonie de la première confédération, et qui, sans contrainte, a fait voler aux frontières un million de jeunes défenseurs. Rien n'échappe à la postérité (1).

(1) « Calonne fit connaître le résultat de son plan (de détruire Louis XVI) à ceux des anciens courtisans de Versailles qui, dans la révolution, ayant joué le rôle de démagogues, n'osaient pas venir se ranger parmi le rassemblement des émigrés. Ces esclaves de la puissance dominante, et d'ailleurs les très-anciens complices du projet d'établir le pouvoir absolu, bien persuadés, comme ils l'étaient, que Louis XVI ne leur restituerait jamais sa confiance, ni les abus dont ils étaient accoutumes de se nourrir, accepterent le pacte de conspiration coblencienne contre Sa Majesté. Ils attisèrent les défiances du peuple contre Louis XVI, ils fomentèrent les émeutes et les perpétuèrent. Il s'établit alors entre eux et Calonne une correspondance si active que leurs émissaires se succédèrent à chaque instant sur toutes les routes de la France à Coblentz, a (Histoire secrète de Coblentz dans la révolution des Français, extraite du cabinet diplomatique électoral et de celui des princes frères de Louis XVI, attribuée à M. de Rivarol. Londres, 1795, page 56.



(118)

Déjà, dans une ville étrangère et libre, un écrivain, entouré de toutes les lumières convenables, a pris le burin de l'histoire. Là, sans prévention, sans partialité comme sans crainte, il dévoilera à l'Europe étonnée ces effroyables mystères. On y verra que la

On lit dans la même histoire, page 80 : « Calonne, qui eut toujours de l'érudition, connaissait parfaitement bien tous les écueils; mais ils lui devenaient nécessaires tout autant de temps que Louis XVI existerait; s'embarquant ainsi, et la saison ne pouvant jamais permettre de tenir la campagne pendant quatre mois, il savait qu'il faudrait prendre son quartier d'hiver sans qu'il se fût rien passé de décisif en faveur d'une contre-révolution; que l'armée prussienne et celle des émigrés batailleraient tout l'hiver dans leurs culs-de-sacs, pendant que les agens de Calonne, épars dans l'intérieur, secoueraient le flambeau de la guerre civile à Paris et dans les provinces méridionales; pendant qu'ils inculperaient le Roi d'être le précurseur de ces nouveaux désastres ; pendant qu'ils attiseraient les émeutes parisiennes contre lui, et que Sa Majesté et ses enfans succomberaient dans ce choc général. n

On trouve dans cette histoire, pag. 54, une anecdote qui, en même temps qu'elle fait connaître les (119)

plupart des grands crimes de la révolution ne sont point l'ouvrage des Français, et que ceux qui les en accusent en sont peut-être euxmêmes les auteurs ou les complices.

Si l'auteur eût voulu s'occuper de cette recherche importante, il eût trouyé dans

infernales intrigues des émigrés qui voulaient perdre Louis XVI et sa famille, honore le caractère sage et modéré du prince qui nous gouverne! Le nommé Suleau avait établi un journal dans le genre de la Quotidienne:

a Monsieur, dit l'historien, se plaignit amèrement de ce journal odieux portant le nom des frères du Roi, de ce journal fabriqué sous leurs yeux, au milieu du rassemblement de la noblesse française....

Monsieur en voulait la suppression; et tout ce qu'il put obtenir, ce fut qu'il porterait le titre de Journal de la contre-révolution.

On voit dans cette histoire que des émigrés, non contens de tramer la perte de Louis XVI en France, auraient aussi voulu amener celle de Monsieur, à qui ils trouvaient des idées beaucoup trop libérales; et ce n'est pas sans épronver quelque terreur qu'on apprend que les hommes les plus atroces de la révolution n'étaient que les agens des prétendus royalistes de Coblentz.



les journaux du temps, dans une infinité de pièces imprimées, dans ces correspondances saisies et publiées, dans l'histoire secrète de Coblentz, et dans les portefeuilles des recollecteurs de faits historiques, de quoi former une masse de preuves qui ne laisseraient aucun doute sur ces crimes cachés, et il eût découvert où aboutissaient les fils invisibles au vulgaire, qui mettaient en mouvement les machines de cette affreuse tragédie.

Sans doute de pareilles investigations n'entraient point dans le plan que s'est prescrit l'auteur; les événemens auxquels il s'est borné lui offraient des matières suffisantes à ses méditations, une source assez féconde de leçons profitables, sans qu'il eût besoin d'en tirer d'ailleurs.

L'auteur, sans parler de leurs causes, de leurs véritables auteurs, a décrit et déploré avec éloquence les résultats funestes des journées des 31 mai et 2 juin qui furent l'origine du régime affreux de la terreur. « De toutes les journées, dit-il, celle du 31 mai sera nommée à jamais la plus fatale. . . . . Le gouvernement révolutionnaire attacha tout à

( 121 )

son char par la terreur; il invoqua le saint amour des lois, et la loi des suspects fut proclamée; il fonda sur la justice le triomphe de la liberté, et la moitié de la nation attendait la mort dans les cachots. Il accusait, il punissait, au nom du peuple, toutes les tyrannies; et la Convention, asservie, décrétait la loi plus que draconienne du 22 prairial. »

Mettons au rang des maux qui suivirent cette journée si fatale à la France, les décrets qui arrachèrent de la Convention environ cent trente députés, célèbres par leurs talens, leur vertueuse résistance aux projets de la faction étrangère, au régime de la terreur. Soixante-onze furent emprisonnés, vingtdeux périrent sur l'échafaud ; les autres, échappés à la prison ou au supplice, moururent ou languirent dans les angoisses et la misère. Le reste des opposans au régime anarchique, consterné, terrifié par cet exemple, se réduisit au silence. Cette barrière renversée, dès-lors commença le règne de la terreur ; établi par l'influence des étrangers , il fut maintenu par l'effervescence , l'irritabi

( 122 )

lité, la vengeance implacable, et sans doute par l'ambition de Robespierre et de ses adhérens; nos ennemis s'en réjouirent, s'applaudirent de leurs affreux succès, et la France fut changée en un théâtre d'effroi, de désespoir, de larmes et de supplices; la révolution devint odieuse à plusieurs, et les douces espérances qu'elle avait fait naître s'évanouirent.

Dans la Convention, par peur, par imitation et par le besoin d'éloigner les soupçons, on devint injuste et cruel; mais jamais on n'y manqua de patriotisme ni de dévouement. On y voyait avec admiration, dans les grands dangers, les divers partis, ceux qui persécutaient et ceux qui craignaient la persécution, se réunir pour la cause commune, et l'accord de tous enfanter des prodiges. Le terrorisme et l'amour de la patrie marchèrent de front ; et de ces deux dispositions des esprits, auxquelles des circonstances critiques donnaient beaucoup d'énergie, résulta cette diversité d'actions, ces contrastes que M. P.... fait si bien sentir en peignant le gouvernement révolutionnaire.

(123)

« Il souffla en même temps la vie et la mort, continue-t-il, l'esprit de fraternité et de discorde, l'ardent désir de la gloire et le froid mépris de l'existence. Son pouvoir s'accrut comme les dangers. Ses prodiges se multiplièrent comme les obstacles. Sa force créatrice fut toujours rapide et féconde ; en peu de mois elle fit tout de rien. Douze armées devant l'ennemi, un arsenal dans chaque commune, tous les bras occupés à lancer ou à forger la foudre, et, sans trésors, des ressources inépuisables. Tels furent les résultats du gouvernement révolutionnaire.... L'histoire de la Convention nationale appartient à tous les peuples, à tous les âges : c'est un fanal élevé au centre de l'immensité des siècles et des générations : c'est l'école de l'avenir.

« La terreur, qui sit tant de héros et de martyrs, a passé sur la terre comme un de ces sougueux météores dont les ravages et les biensaits se balancent dans la nature. »

Laissons ces matières embrasées qui allument facilement les feux de l'éloquence; voyons si, sur des sujets plus froids, l'auteur sait conserver à son style une chaleur convenable, et restreindre en même temps sa pensée dans les limites de la raison.

L'inscription aux registres publics des principales époques de la vie, des naissances, des mariages, des décès, constitue l'état civil.

Après avoir fait sentir que rien n'importe plus aux repos des familles et à l'harmonie sociale que la fidélité de ce cadastre personnel et moral où sont déposés les actes de l'état civil, il loue l'assemblée législative d'avoir replacé ces registres sous la sauvegarde des lois, sous l'œil du magistrat et sous la garantie de l'autorité publique, et il ajoute:

« La postérité croira-t-elle que ce précieux dépôt était, depuis plusieurs siècles, une des prérogatives des ministres du culte romain, qui étaient eux-mêmes, par le célibat et par l'esprit de corporation, étrangers à l'état social? Se persuadera-t-elle que des hommes isolés et comme frappés d'extranéité, au sein des nations, aient été si longtemps les arbitres de l'état des citoyens, sur-tout lorsqu'elle apprendra que ces re-

gistres, déposés aujourd'hui dans les greffes publics, remontent à peine à un siècle, et qu'il n'en existe pas un seul qui soit complet; comment expliquer l'indifférence du gouvernement et des tribunaux sur une matière aussi grave, si ce n'est par l'impunité dont jouissaient ces infidèles détenteurs?

« Cette prérogative était une usurpation à la faveur de laquelle des hommes, qui n'étaient pas de ce monde, avaient enveloppé le monde dans le système le plus hardi d'envahissement et de despotisme. Elle avait le caractère d'une magistrature civile, laquelle ouvrait aux abus mille sentiers couverts et tortueux. C'est par-là qu'on pénétrait dans le sanctuaire des familles, dans le secret des consciences. Aussi, lorsqu'il fut question de remettre ce dépôt sous une garantie plus certaine, que d'efforts, que d'intrigues pour détourner cette catastrophe! Toute la hiérarchie s'ébranla. . . . Que l'on ne s'imagine pas que, pour avoir succombé à cette époque, les prêtres croient que leur cause est perdue. Ils ne désespèrent jamais. S'ils ne peuvent marcher, ils rampent; mais enfin ils arrivent. Il leur suffit d'avoir appris,

par une longue expérience, que les passions des maîtres et l'ignorance des sujets sont des élémens dociles sous la main d'une puissance imperturbable dans ses maximes.... Les prêtres n'ont pas cessé de consigner dans des registres les naissances, les mariages et les décès; ils croient consacrer, par cet esprit de révolte, leurs prétentions et leur rivalité; ils caressent leur espérance. Malheur au gouvernement, s'il n'est pas aussi constant dans sa vigilance, aussi sévère dans l'exécution des lois, qu'ils sont attentifs à les éluder et opiniâtres dans la résolution de triompher d'elles! »

L'auteur parle des divers actes, institutions, lois et événemens qui appartiennent à la Convention et au gouvernement directorial; des personnages qui ont figuré aux premiers rangs sur ces scènes orageuses; les juge avec impartialité, et prononce, avec son éloquence ordinaire, sur les vices, les défauts, les erreurs, les vertus, les revers, les succès. Il passe au règne de Napoléon.

Ici le tableau change, une scène nouvelle s'ouvre; un homme seul la remplit et s'y place sur le premier plan; les figures accessoires, les ministres, généraux, princes et rois, restent éloignés dans la demi-teinte; c'est là que l'auteur trouve une ample matière à ses méditations, à ses pinceaux.

« Ce qu'il importe d'observer, dit-il, c'est la marche de son ambition, également ingénieuse à profiter des revers comme des succès. Ses affaires sont-elles désespérées en Egypte, son audace s'accroît; il franchit les mers, se montre au directoire, le captive, le renverse, dissout tous les partis, rallie à lui tous les chefs, fixe tous les regards, comme s'il était notre dernière espérance. »

M. P.... s'est principalement occupé à marquer tous les pas par lesquels Napoléon s'est avancé jusqu'à la tyrannie. Il indique les moyens qu'il a employés pour y arriver, et n'oublie pas la servile docilité de ceux qui l'ont secondé dans cette marche ambitieuse.

« Toutes les branches de l'autorité descendaient de leur rang et se coordonnaient d'elles-mêmes avec la puissance dictatoriale dont elles avaient investi le consul : une seule s'élevait, le tribunat; mais par sa destination première, par la nature de ses fonctions,

il contrariait évidemment les nouvelles institutions; et, fanal d'opposition, il pouvait tout-à-coup éclairer le projet du consul, retarder ou même arrêter avec succès sa marche rapide vers la toute-puissance. . . . Nous verrons bientôt le tribunat dissous, et un conseil d'état, c'est-à-dire le consul, investi de la proposition des lois : nous verrons ce conseil obtenir le double déshonneur de seconder les intentions d'un maître et d'hériter de la dépouille du vaincu ; nous verrons Bonaparte satisfait d'avoir sacrifié le tribunat, opposer la modération aux ressentimens, la politique aux inspirations de la vengeance; nous le verrons ménager l'intérêt et l'amour-propre des tribuns, appelant le plus grand nombre à d'autres fonctions, se contentant de faire un mémorable exemple de ceux dont il avaint craint les lumières et le courage. Quelques-uns seront maintenus dans tous les honneurs de la disgrâce, parce que leurs talens se feront remarquer par un vertueux silence, pendant que les médiocres se seront mis à prix; et que, pour racheter la faveur, pour expier leur fidélité

(129)

à la patrie, ils n'auront pas mêlé leurs accens à des vers sans poésie, à des discours sans éloquence, et leurs nobles crayons à des pinceaux adulateurs. »

L'auteur continue :

« Sous la constitution de l'an 8 , la liberté de la presse était absolue, affranchie de toute entrave, comme loi fondamentale, comme garantie nécessaire de la liberté politique et personnelle. C'était encore une barrière que Bonaparte avait à renverser. Il ne devait pas moins éprouver le besoin de circonscrire pour tous les Français l'indépendance de la pensée, que pour les législateurs la liberté de la tribune. Aussitôt un parti se forme contre la philosophie: Les journaux commencent l'attaque : cent bouches soldées vomissent l'injure et la calomnie contre les philosophes passés, présens et à venir; décrient les chefs-d'œuvres des premiers ; ferment la carrière à leurs disciples ; mêlent, hypocrites déhontés, les intérêts du ciel à l'intérêt des passions humaines, et rabaissent au-dessous des temps barbares un siècle qui a rendu à la raison son empire, au

Censeur. TOME IV.

genre humain sa dignité. Non, non, le dixhuitième siècle n'est pas seulement une grande époque pour un grand peuple; il s'élève au milieu des peuples et des âges, comme une immense colonne de lumière, sur laquelle sont écrits tous les triomphes de la vérité sur l'ignorance, le fanatisme et les superstitions; inévitable talisman devant lequel viendront se résoudre et se précipiter en limons grossiers tous les systèmes fondés sur de mystérieuses erreurs, sur l'intervention des puissances fantastiques, et toutes ces théories politiques qui abrutissent l'homme sous un double servage, dont l'un lui interdit l'usage, de la raison, l'autre l'usage de sa personne.

« On put pressentir dès-lors toutes les inquiétudes, toutes les précautions de la tyrannie; mais on s'attendait peu à cette loi réglementaire qui, bientôt après, tournant en dérision le droit de penser et d'écrire, imposa au savant, au littérateur, la chaîne d'une inquisition insidieuse et fiscale. On vit un ministère, entouré d'une légion de censeurs, autorisant l'impression d'un livre, l'arrêtant, le confiscant avant la publication, dressant des procès-verbaux comme un im-

pitoyable douanier, traitant comme une marchandise de contrebande la plus sacrée des propriétés, et les auteurs comme des marchands qui n'ont pas payé la patente...»

Mais il faudrait tout citer dans cet ou vrage. Partout on voit même force de raison et de style; finesse dans les aperçus, pensées profondes, et cette raison lumineuse qui enchaîne la conviction, qui élève l'ame du lectour. M. P. . . . n'est point de ces écrivains partiaux qui refusent tout mérite, qui blâment tout dans les actions de Bonaparte. S'il déplore les maux désastreux qu'ont produits son ambition extravagante, sa passion pour la vaine gloire, les moyens criminels qu'il a employés pour les satisfaire ; il rend justice à ses talens, à son génie et à son étonnante fortune. Après avoir soumis au tribunal de sa censure les principaux actes du règne de Napoléon, et en avoir tiré d'utiles leçons, il dit, en terminant son ouvrage: « Que manquera-t-il désormais à la nation française, libre sous l'empire des lois, exerçant les arts, jouissant du droit de penser et d'écrire; s'abandonnantà son industrieux génie? Rien, si nous savons jouir des biens dont la nature

nous comble et qu'une administration éclairée nous garantira. Après une si longue période d'erreurs et de crimes, de tempêtes et de bouleversemens, sous quel abri la civilisation, la morale, la religion, tous les droits enfin devront-ils être placés?..... Cet abri, c'est une constitution libérale, légalement délibérée, librement acceptée, etc. » Quelques lecteurs mal disposés, en comparant l'état actuel des choses avec les expressions des vœux et des espérances de l'auteur, croiront trouver dans ces mots : jouissant du droit de penser et d'écrire ; et dans ceux-ci : une constitution libérale, légalement délibérée, librement acceptée, des intentions épigrammatiques ; ils se tromperont. L'épigramme n'est point dans le caractère de cet ouvrage. C'est avant l'apparition subite de la constitution; e'est lorsque le gouvernement actuel répandait avec une généreuse profusion les espérances, que ces phrases ont été écrites. Si le trait frappe et blesse, ce n'est point l'auteur qui l'a lancé; mais ce sont ces espérances trompées qui ont converti des expressions simples et louables en une ironie piquante.

## RÉFLEXIONS

SUR

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'EUROPE,

Suivies de quelques considérations sur la noblesse; par M. de Bonald.

M.DE BONALD veut faire voir dans cet écrit par quels moyens le congrès de Vienne pourrait interrompre le cours des révolutions et des guerres qui, depuis trois siècles, n'ont pas cessé d'agiter l'Europe, et fonder sur des bases durables la paix intérieure des états et les rapports d'amitié entre les peuples. On voit que son objet ne manque ni de grandeur ni d'intérêt. Nous allons examiner jusqu'à quel point les moyens d'exécution répondent à la beauté du dessein.

Voici à peu près de quelle manière M. de

Bonald établit l'état de la grande question qu'il s'est proposé de résoudre.

Jusqu'au 15° siècle, dit-il, la chrétienté avait vécu sur deux principes, la religion et la monarchie. À la faveur de ce double lien qui unissait étroitement les peuples aux monarques, et les peuples et les monarques aux chefs de l'église, l'Europe ne formait qu'une grande famille, au sein de laquelle régnaient l'ordre et la tranquillité. Si cet heureux état de paix était quelquefois troublé par des guerres entre voisins, ces luttes passagères ne servaient qu'à développer les forces des états sans compromettre leur indépendance, et elles résistaient rarement à l'intervention du chef de l'église, père commun des peuples chrétiens et lien universel de la société europénne.

La réformation de Luther vint renverser cet ordre de choses. La moitié de l'Europe brisa les liens qui l'attachaient au Saint-Siége, et bientôt, parmi les peuples séparés de Rome, on établit en principe qu'il était des bornes à l'obéissance qu'on devait aux princes. La cour de Rome voulut défendre sa suprématie; la plupart des rois restés catho-

(135)

liques comprirent que sa cause était la leur, et embrassèrent sa querelle; la guerre s'alluma de toutes parts entre les catholiques et les réformés, et elle se fit avec un incroyable acharnement.

Enfin, après un siècle et demi de fureurs et de persécutions inutiles, on comprit que la violence était un mauvais moyen de rapprochement, et l'on travailla à l'œuvre d'une pacification générale. Mais le traité qui intervint entre les deux partis, ne pouvait point procurer à l'Europe un repos durable. L'esprit de la réformation y domina, et l'on fit la paix sans détruire le principe de la guerre. Dans cet état de choses, on crut suppléer au défaut d'accord entre les intérêts, au défaut d'unité dans le système général, par l'établissement d'une sorte d'équilibre entre les forces des peuples, qui les mît en quelque sorte dans l'impossibilité de rien entreprendre les uns contre les autres. Mais ce nouveau système, loin d'assurer la paix, ne servit qu'à organiser la guerre et à la rendre presque permanente. Toutes les puissances restèrent armées. La nécessité d'assurer, de rétablir ou

de mieux pondérer l'équilibre, devint le prétexte de tous les ambitieux, et depuis l'on en vit plus d'un courir à la domination universelle, tout en paraissant ne se proposer que l'établissement d'une meilleure balance politique.

Le traité de Westphalie créa donc une nouvelle cause de guerre sans détruire celle qui existait déjà , et sans ralentir même son action. C'est à ces deux causes, mais plus expressément à la première, que M. de Bonald paraît rapporter toutes les dissensions qui ont troublé l'Europe depuis la paix de Westphalie, et notamment les guerres de la révolution : « La guerre que termina ou qu'interrompit le traité de Westphalie, dit M. de Bonald, avait été une guerre de religion allumée par la réformation. La guerre qui vient de finir a été une guerre d'irréligion, excitée par les doctrines prétendues philosophiques, qui ne sont elles-mêmes qu'une dégénération de la réforme et la dernière conséquence de ses dogmes. »

Ailleurs M. de Bonald eite un passage très-remarquable de Voltaire, pour établir que l'équilibre des puissances, à l'époque où il paraissait le mieux pondéré et le plus affermi, n'a pas offert le moindre obstacle à la guerre, et il ajoute à cette citation la réflexion suivante: « En vain on déplacerait les poids, et l'on combinerait les deux moitiés qui doivent se balancer l'une l'autre, on n'aura jamais que la guerre pour résultat; parce que, dans ce système, toutes les puissances restent armées, et que ce n'est même qu'en mettant leurs épées dans la balance qu'elles obtiennent un moment d'équilibre.»

Le congrès de Vienne a donc évidemment, d'après M. de Bonald, deux causes de guerre à détruire : les doctrines philosophiques, dernière conséquence des dogmes de la réformation que consacra le traité de Westphalie, et le système de l'équilibre des puissances que fonda ce fameux traité.

Mais par quels principes M. de Bonald veut-il remplacer, dans le traité de Vienne, les principes qui servirent de base au traité de Westphalie? Quels moyens propose-t-il pour l'établissement de l'ordre en Europe? Il veut que l'esprit de monarchie obtienne,

dans le traité de Vienne, la préférence qu'obtint, dans le traité de Westphalie, l'esprit de liberté, et que l'on s'efforce de substituer l'unité à l'équilibre, dans le système général de la réorganisation européenne; il veut qu'on rétablisse ce système sur les deux principes qui lui avaient servi de base jusqu'au quinzième siècle : la religion et la monarchie. L'ordre, dit M. de Bonald, repose, dans la grande famille européenne, sur deux bases : la religion et la monarchie. « Le jour que l'Europe aura cessé d'être chrétienne et monarchique, dit-il ailleurs, elle n'existera plus, et le sceptre du monde passera en d'autres mains. » Dans un autre passage, l'auteur s'explique d'une manière encore plus positive. « C'est sur des bases moins chancelantes, dit-il en combattant le système de l'équilibre politique, c'est sur des bases moins chancelantes qu'un des plus grands rois des temps modernes, et l'un des plus grands esprits de tous les temps, avaient voulu fonder l'ordre et le repos en Europe; ils mettaient l'un et l'autre à la tête de la chrétienté, comme arbitre et modérateur, le père commun des chrétiens....; et, quoiqu'on ne pût faire goûter aujourd'hui la prééminence politique du chef de l'église à cette partie de l'Europe, qui ne reconnaît pas même sa sui prématie religieuse, il faut se garder de rejeter avec mépris un projet qui avait paru praticable à Henri IV et à Leibniz.

» Ces deux excellens esprits avaient trèsbien jugé que la chrétienté étant une grande famille composée de plus âgés et de plus jeunes, de forts et de faibles, de grands et de petits, la chrétienté toute entière devait être soumise à la loi commune des familles et des états qui se gouvernent par des autorités et non par des équilibres. »

Ces passages expliquent assez clairement, ce nous semble, la pensée de M. Bonald; et, quoiqu'il ne dise pas expressément quel sens il attache aux mots religion et monarchie, il est aisé de comprendre que, par monarchie, il entend le pouvoir absolu des princes sur les peuples, et, par religion, la suprématie du pape sur les princes; mais la suite rendra seci plus évident.

Et quels moyens propose M. de Bonald



pour le rétablissement de cet admirable système? On en découvre plusieurs dans sa broehure. Il veut d'abord que toutes les sectes nées de la réforme obtiennent au congrès une entière égalité avec l'ancienne religion : M. de Bonald regarde cette égalité comme la seule voie peut-être de revenir un jour à l'unité.

Il veut ensuite que l'on affermisse la puissance temporelle du Saint-Siége: « C'est de
là, dit-il, que viendront l'ordre et la paix
des esprits et des cœurs. Que tous les gouvernemens travaillent de concert à replacer
sur ses bases antiques cette colonne qui porte
les destins de l'Europe, à resserrer ce lien
mystérieux de la société européenne qui unit
entre eux tous ses enfans, et même ceux qui,
en reconnaissant pour père commun le divin
fondateur du christianisme, sont nés de
mères différentes....»

Il veut encore que les ministres de la religion deviennentriches et indépendans.» La politique, dit M. de Bonald, se fortifie de tout ce qu'elle accorde à la religion; elle s'appauvrit de tout ce qu'elle lui refuse..... (141)

Malheur à la société si, jamais égarés par des opinions fausses et étroites ou de perfides intentions, les gouvernemens oubliaient que, chez les nations indépendantes et propriétaires, il n'y a de dignité que dans l'indépendance, ni d'indépendance qu'avec la propriété; et que la religion, son chef et ses ministres qui plus que jamais ont besoin de dignité et de considération, doivent être indépendans des erreurs des gouvernemens, des besoins des administrations, et des passions des hommes! »

Enfin, il est un quatrième moyen auquel M. de Bonald attache une importance toute particulière, au développement duquel il consacre la plus grande partie de sa brochure, et qu'il présente à la fois comme un moyen immédiat de prévenir de nouvelles guerres, et comme un moyen plus éloigné de fonder solidement l'état de choses qu'il regarde comme le plus propre à l'établissement de l'ordre en Europe; c'est de donner à la France une grande prépondérance parmi les peuples européens, « prépondérance non de force, mais de dignité, de considération, d'in-

fluence et de conseil. « Or, pour qu'elle acquière cette utile prépondérance, il faut qu'elle soit placée dans une situation où elle se trouve absolument désintéressée; pour qu'elle soit désintéressée, il faut qu'elle devienne une société finie; et, pour être finie, il est nécessaire qu'elle cesse d'être resserrée dans des bornes qui ne sont pas les siennes, il faut qu'il lui soit permis de s'étendre jusqu'à des limites qu'elle ne soit plus tentée de franchir, jusqu'à ses limites naturelles, jusqu'au Rhin, en un mot. « Alors, et seulement alors, la France sera utile à tous les états, et ne sera dangereuse pour aucun. »

Les puissances de l'Europe n'ont aucun juste motif pour lui refuser cetaccroissement de territoire. Elles doivent beaucoup moins redouter la puissance de ses armes que les principes de licence et d'insubordination que sa révolution a répandus en Europe; et, plutôt que de lui reprocher ses erreurs, elles doivent se prémunir avec elle contre le danger des fausses doctrines qui minent à petit bruit les lois, les mœurs, les institutions.

(143)

L'Angleterre redoute l'influence de son commerce et de son industrie; mais ce n'est pas en resserrant la France dans des bornes trop étroites que l'Angleterre bornera le commerce français; c'est en maintenant en France les institutions qui donnent aux esprits et aux habitudes une direction opposée. « L'Angleterre ne doit redouter qu'elle-même et sa constitution. » Le malheur d'un état commercant, dit M. de Bonald, c'est d'être condamné à faire la guerre. Le commerce que la philosophie a proclamé comme le lien universel des peuples, est, par sa nature, un état nécessaire d'hostilité, puisqu'il est même, entre des marchands établis dans une même ville, un état habituel de concurrence. »

Les puissances de l'Europe n'ont donc point de motifs pour s'opposer à ce que la France recouvre ses provinces maritimes. Elles sont au contraire très-intéressées à ce qu'elle s'étende jusqu'à ses limites naturelles. « La France alors serait une société fixée, une société finie, et la première société indépendante et monarchique qui se serait trouvée dans cet état où une nation désormais sans intérêt, et par conséquent sans passion, peut offrir un protecteur, un médiateur, un arbitre à tous les intérêts et à toutes les passions. »

La France étant une société finie, il ne tiendrait qu'à elle de devenir une société parfaite. M. de Bonald avance, en effet, « comme un axiome de haute politique et de véritable philosophie, qu'il n'y a qu'une société finie qui puisse devenir une société parfaite. » Elle pourrait devenir parfaite; car « n'ayant rien à craindre, rien à désirer, rien à acquérir et rien à perdre, tranquille avec tous ses voisins...., elle pourrait agir sur elle-même et employer ses talens naturels et ses connaissances acquises à tout réparer (c'est-à-dire sans doute à revenir sur tout ce qui a été fait depuis vingt-cinq ans)...; à fermer les plaies faites à la religion (c'està-dire à remettre le clergé en possession de ses anciennes richesses)....; à réparer les atteintes portées à la propriété (c'est-à-dire à résilier toutes les ventes de biens nationaux). En un mot, elle pourrait devenir un modèle de monarchie dévote et absolue; (145)

Bonald, c'est un pareil modèle qu'il faut à l'Europe pour appaiser ce lion irrité d'un long combat, et prêt à le recommencer...»

Voulant faire sentir quel moyen d'ordre et de paix serait pour l'Europe l'exécution du plan qu'il propose, M. de Bonald fait les réflexions suivantes : « L'Europe un jour le sentira, le regrettera peut-être, lorsque, faisant le dénombrement de ses enfans et s'étonnant de se trouver si peuplée, elle redemandera en vain à la religion ces institutions et ces mœurs qui imposaient d'autres engagemens et inspiraient d'autres goûts que ceux du mariage, et à la politique ces grandes propriétés, véritables greniers d'abondance; qui nourrissaient la classe indigente, et en prévenaient l'accroissement. » Ce passage fait assez voir que, dans le système de M. de Bonald, la multiplication des moines et le décroissement progressif de la population seraient un des plus grands moyens de conduire la société à la perfection.

Ce publiciste a une dernière recette pour achever de faire de la France un modèle de Censeur. Tome IV.



société parfaite; ce serait de créer dans l'état une corporation de gentilshommes, hommes de la nation, gentis homines, de nobles, notables, notabiles, qui, sous le nom d'officiers, de magistrats, ou tout autre titre, seraient les conseillers, les agens, les ministres du pouvoir sur le sujet, et les serviteursnés de la nation. Nous reviendrons plus loin sur cette idée.

M. de Bonald, en proposant de ramener à l'unité le système politique de l'Europe et de fonder ce système sur la suprématie du pape et le pouvoir absolu des princes, ne s'est pas dissimulé les difficultés que l'exécution de son plan pourrait rencontrer dans les institutions nouvelles, dans la diversité des croyances religieuses, et la disposition générale des esprits. « Le nouveau système monarchique, dit-il quelque part, est mélé de quelques institutions qui le sont un peu moins; mais si ces institutions ne convenaient pas à la société, elles en disparaîtraient tôt ou tard, et particulièrement de la France, où rien de contraire à la nature de la société ne saurait s'affermir. » On aurait,

observe-t-il ailleurs, à combattre l'indifférence, et je ne sais quelle hypocrisie philosophique appelée, dans la langue franco-tudesque, réligiosité.» Il convient que le projet de réunir toute la chrétienté sous un seul chef, et de faire goûter la prééminence politique du pape à tous les peuples de l'Europe, serait d'une exécution difficile, pour ne pas dire impossible; mais n'importe; « il faut, dit-il, se garder de rejeter avec mépris un projet qui a paru praticable à Henri IV et à Leibnitz. » Enfin, il craint que ses considérations sur la noblesse ne ressemblent à une utopie sur la perfectibilité sociale; mais « qui sait, dit-il, si quelque jour des idées puisées dans la nature de la société, des idées naturelles, ne prendront pas la place des idées libérales?

Telle est l'analyse fidèle de l'écrit de M. de Bonald; tel est le plan qu'il a conçu pour l'établissement de l'ordre et de la paix en Europe; tels sont les moyens qu'il propose pour l'exécution de ce plan; tel est enfin, selon lui, le bien qu'on pourrait en attendre. Ce système peut être réduit au petit nombre

de propositions suivantes : Toutes les guerres qui ont désolé l'Europe depuis trois siècles ont été excitées, d'abord par la réformation, et puis par les doctrines philosophiques, dégénération de la réforme, et dernière conséquence de ses dogmes. Ces doctrines philosophiques s'opposeront toujours à l'établissement de l'ordre et de la paix en Europe; et si jamais le dogme athée de la sonveraineté du peuple vient à être reconnu, l'Europe cessera d'exister, et le sceptre du monde passera en d'autres mains. L'équilibre des puissances, par lequel on a cru suppléer au défaut d'accord dans les opinions et les intérêts des peuples, et au défaut d'unité dans le système politique, n'a jamais en et n'aura jamais que des guerres pour résultat.-Il n'est qu'un moyen de rendre à l'Europe la paix et le bonheur, c'est de ramener son système politique à l'unité, et pour cela de le fonder sur les deux principes qui lui avaient servi de base jusqu'au quinzième siècle, la religion et la monarchie. - La seule voie peut-être de ramener toutes les sectes religieuses à l'unité, c'est de leur accorder

une entière égalité avec l'ancienne religion.-Il faut en outre affermir la puissance temporelle du pape, et déclarer ses états inviolables. - Il faut assurer au clergé une existence indépendante. — Il faut placer la France dans une situation où, la crainte lui étant interdite et l'ambition impossible, elle puisse être utile à tous les états sans être dangereuse pour aucun; dans une situation où elle puisse s'occuper d'elle-même, et employer ses talens narurels et ses connaissances acquises à tout réparer, à tout perfectionner; de manière qu'elle devienne à la fois pour les peuples de l'Europe un médiateur, un protecteur et un modèle. Enfin, la France ne sera point un modèle parfait de société, tant que sa noblesse ne formera pas un corps exclusivement chargé du service public. Telles sont les idées naturelles de M. de Bonald.

Avant de faire aucune réflexion sur ce que la plupart de ces idées renferment de faux et d'absurde, je sens le besoin, M. de Bonald dût-il m'accuser de religiosité, de faire d'abord remarquer ce qu'elles offrent de répréhensible. Comment un homme qui, comme

M. de Bonald, a déclamé toute sa vie contre l'esprit de système, a-t-il pu se laisser égarer par cet esprit, au point de faire un système tel que celui qu'il nous présente? Comment un écrivain qui cherche le moyen de rétablir l'ordre en Europe, n'a-t-il pas senti que son premier devoir était de respecter l'ordre établi dans son pays? Comment un homme aussi religieux montre-t-il si peu d'attachement pour nos lois? Comment ce royaliste pur peut-il oublier le respect qu'il porte an roi, jusqu'à considérer des institutions auxquelles le roi a attaché son nom, comme contraires à la nature de la société, et insinuer qu'elles ne s'établiront jamais en France, quoique le roi ait solennellement promis de les maintenir? M. de Bonald pense-vil faire éclater en ceci les sentimens d'un vrai chrétien, d'un bon Français, d'un sujet sidèle, et croit-il que son pamphlet soit un ouvrage bien édifiant? Il lui eût peut-être été permis de proposer des amendemens à nos lois, dans le dessein de les améliorer ou de les affermir; mais était-il digne d'un honnête homme de publier des idées qui leur sont (151)

absolument contraires? Qu'ose t-il nous parler de suprématie du pape, quand la nation ne reconnaît pas de pouvoir politique audessus de son parlement? De monarchie absolue, quand nous vivons sous une monarchie constitutionnelle? De corps de nobles exclusivement chargés des fonctions publiques, quand notre charte déclare tous les Français également admissibles à tous les emplois? Que nous propose-t-il encore de tout réparer, huit mois après la restauration ? Et quelle est cette perfection de M. de Bonald, à laquelle on ne pourrait arriver qu'en renversant tout ce qui est établi? Il est une vérité importante que M. de Bonald paraît toutà-fait ignorer; c'est qu'aujourd'hui tous nos traités de politique doivent avoir leur base dans la constitution; tout système éleve contre celui qu'elle établit est essentiellement condamnable, encore même qu'il soit souverainement absurde; et si MM. de la censure avaient été mieux pénétrés des devoirs de leur ministère quand ils ont lu la brochure de M. de Bonald, ils n'auraient certainement pas souffert la publication d'un écrit aussi



inconstitutionnel. Mais passons à l'examen des propositions qu'il renferme.

M. de Bonald commence par accuser la philosophie des guerres sanglantes de la révolution. Ailleurs, il dit formellement que toutes les guerres que la France a faites ou soutenues depuis un siècle, et toutes celles qu'elle fera à l'avenir, n'ont pas eu et n'aurout pas d'autres principes qu'une disposition secrète et invincible de sa part à s'étendre vers le Rhin, dernière limite des Gaules, bercean de la monarchie, etc. On voit qu'il serait difficile de se contredire plus formellement. Mais nous ne prétendons pas tirer avantage de cette contradiction; et il nous sera aisé sans cela de faire sentir combien est injuste et fausse la première assertion de M. de Bonald.

Comment cet écrivain peut-il reprocher aux doctrines philosophiques les guerres de la révolution, lorsque le premier usage que la nation fit en 1791 de la liberté qu'elle devait à la philosophie, fut de décréter qu'elle ne ferait jamais de guerre offensive? Est-ce la philosophie qui, à cette époque, excitatant

(153)

de milliers de Français à abandonner leur mère-patrie pour aller lui susciter des ennemis chez tous les peuples de l'Europe? Estce au nom de la philosophie que se formèrent la conjuration de Coblentz et la coalition de Pilnitz? Est-ce la philosophie qui conduisit en France les armées du roi de Prusse, et qui dicta l'insolent manifeste du duc de Brunswick? Et sila nation, justement indignée de voir son territoire envahi et sa liberté menacée au moment où elle venait de jurer qu'elle ne ferait jamais de guerre injuste, repoussa avec fureur des ennemis qui, pour prix de sa modération, venaient la dévaster et l'asservir; si elle arrosa de leur sang le sol de la patrie; si, en défendant son indépendance, elle causa de grands maux à l'Europe, est-ce donc le crime de la philosophie? étrange accusation que celle de M. de Bonald! Les défenseurs de la liberté n'ont fait que repousser d'odieuses aggressions, et il veut leur saire un crime des suites de leur résistance! Voyez, semble-t-il dire, de combien de maux la liberté est la cause! comme elle a mis l'Europe en feu! elle est



coupable de tout le sang que nous avons forcé ses défenseurs de répandre. C'est tout juste de cette manière que les rois catholiques, que Rome avait armés contre les protestans, se justifiaient, pendant les guerres de la réformation, des fureurs inouïes auxquelles ils se livraient envers leurs adversaires.

A la vérité, les guerres que la France faites avec tant d'énergie depuis vingt-cinq ans n'ont pas été toutes aussi justes que celles du commencement de la révolution. Mais, hélas! veut-on encore reprocher à la liberté les guerres entreprises par un despote qui l'avait si indignement foulée aux pieds? Sied-il bien à M. de Bonald d'imputer aux maximes généreuses de la philosophie les crimes du pouvoir absolu dont il s'était fait le scandaleux apôtre? la philosophie et la liberténe sont entrées pour rien dans les guerres entreprises par Bonaparte. Elles les désavouent, elles en ont horreur. Toutes ces guerres ont été le crime de l'ambition et le fruit honteux des doctrines que préconise M. de Bonald. Si Bonaparte n'avait pas été un prince selon ses maximes; s'il avait été

(155)

moins absolu; si son pouvoir avait été contrebalancé par de sages et fortes institutions; si la nation avait été libre, en un mot, on aurait peut-être mis un frein aux passions de cet homme, et la liberté aurait prévenu ces guerres désastreuses et criminelles que M. de Bonald lui attribue si ridiculement.

Il est tout simple qu'après avoir signalé la philosophie comme la cause des guerres qui viennent de finir, cet écrivain s'efforce d'armer contre elle les puissances réunies au congrès de Vienne. Il faut, leur dit-il, se prémunir ensemble contre le danger des fausses doctrines qui minent à petit bruit les lois, les mœurs, les institutions. Et de quelles lois, de quelles mœurs, de quelles institutions entendez-vous parler, M. de Bonald? Ce n'est certainement pas des lois et des institutions nouvelles; elles sont l'ouvrage de cette philosophie contre laquelle vous vous élevez; et sans doute vous ne supposez pas qu'elle mine de ses propres mains le noble monument qu'elle a eu tant de peine à élever; vous seriez bien plus tenté de lui reprocher le zèle et le courage avec lesquels

elle veille à la garde et travaille à l'affermissement de cet édifice, palladium de toutes nos libertés. Ce ne peut donc être que les anciennes lois, les anciennes mœurs, les anciennes institutions que vous accusez la philosophie de miner à petit bruit. Mais comment pourrait-elle miner encore un vieux monument que la révolution a achevé de détruire, et qui gît à terre depuis un quart de siècle? Tout est consommé à cet égard, et il ne reste plus qu'à déblayer le sol des débris de cette masure qui le fatiguent inutilement. Mais voyez un peu quelle est votre inconséquence! vous faites un crime à la moderne philosophie de ne pas soutenir un ordre de choses des long-temps renversé, et vous vous faites gloire d'attaquer l'ordre de choses actuellement établi; vous voulez qu'on se prémunisse contre les doctrines qui minent les lois et les institutions, et vous prêchez des doctrines qui tendent au renversement de toutes nos lois et de toutes nos institutions.

S'il fallait en croire M. de Bonald, les idées les plus conformes au régime sous le-

(157)

quel nous vivons seraient précisément les plus dangereuses. On dirait, à l'entendre, qu'elles vont désorganiser le monde et le précipiter vers sa fin : » Le jour, dit-il, où le dogme athée de la souveraineté des peuples aura remplacé le dogme sacré de la souveraineté da Dieu, le jour où l'Europe aura cessé d'être chrétienne et monarchique, elle ne sera plus, et le sceptre du monde passera en d'autres mains. »

Le lecteur comprend-il bien ce que c'est qu'un dogme athée? conçoit-il comment la doctrine de la souveraineté des peuples peut être un dogme athée? comment cette doctrine est incompatible avec la religion et la monarchie? Quoi! l'on renie son Dieu et son roi, par cela seul qu'on admet que, dans une nation, il n'existe pas de pouvoir au-dessus de cette nation prise collectivement? Une nation ne croit plus en Dieu, lorsqu'elle change la forme de son gouvernement, et qu'elle fait un acte de souveraineté? Une nation abolit la royauté, par cela même qu'elle se donne un roi, et qu'elle fait un acte de souveraineté? Les peuples de la Suisse et de l'Amérique qui

élisent les chefs de leur gouvernement, sont donc dépouillés de tout sentiment religieux? La nation anglaise, qui a un si profond respect pour sa religion et pour son roi, n'a donc aucun sentiment de sa dignité et de son indépendance? Ce langage est-il assez extraordinaire, et conçoit-on que M. de Bonald lui-même puisse avancer sérieusement de pareilles propositions? Mais laissons cela; toute discussion à ce sujet est purement oiseuse; et, quelle que soit l'opinion commune sur la souveraineté, cette opinion ne changera rien au train naturel des choses. Un peuple d'esclaves peut se révolter tous les jours contre la souveraineté de son maître; une nation libre et souveraine peut au contraire ne jamais oublier le respect qu'elle doit à son chef. La souveraineté du grand sultan protège faiblement sa tête contre les fureurs de ses janissaires révoltés, tandis que la souveraineté du peuple anglais est le plus sûr garant de l'inviolabilité de son roi. Il importe donc assez peu de décider si la souveraineté appartient aux rois ou aux peuples.

M. de Bonald est loin de partager cet avis;

il croit que, le jour où l'on admettra que la souveraineté appartient aux peuples, l'Europe cessera d'être chrétienne et monarchique, et que lorsqu'elle ne sera plus chrétienne et monarchique, elle ne sera plus du tout, et que le sceptre du monde passera en d'autres mains. Mais comment, encore un coup, la doctrine de la souveraineté du peuple est-elle incompatible avec la religion et la monarchie? Qu'entend donc M. de Bonald par être chrétienne et monarchique? l'Europe ne saurait-elle être chrétienne, si l'évêque de Rome n'est son chef suprême? et, pour qu'elle soit monarchique, est-il de rigueur que les monarques qui la gouvernent soient absolus? Dans ce cas, M. de Bonald aurait sans doute raison de croire que, lorsqu'on admettra que la souveraineté appartient aux peuples, l'Europe cessera d'être chrétienne et monarchique ; rien , en effet , n'est plus contraire que cette doctrine à la suprématie du pape et à la monarchie absolue; mais, pour que l'Europe soit chrétienne et monarchique, est-il donc indispensable qu'elle le soit à la manière de M. de Bonald?

N'est-ce pas au contraire une vérité presque triviale, que, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos lumières, les monarchies de l'Europe ne peuvent se soutenir qu'en cessant d'être absolues, et que la religion chrétienne ne peut conserver quelque influence qu'en renonçant à toute domination temporelle et en protégeant les lois et l'indépendance des peuples? Enfin, l'Europe dût-elle cesser d'être chrétieune et monarchique en cessant de l'être, comme M. de Bonald veut qu'elle le soit, cela l'autoriserait-il à dire qu'elle ne sera plus du tout, et que le sceptre du monde passera en d'autres mains? L'Europene sera plus! et que deviendra-t-elle? Le sceptre du monde passera en d'autres mains ! et qu'estce que le sceptre du monde dans le sens que M. de Bonald donne ici à ce mot? Qui tient aujourd'hui ce sceptre, et dans quelles mains passera-t-il? Il faut convenir que les prédictions de M. de Bonald ne sont pas claires; cependant la chose méritait bien qu'il prît la peine de s'expliquer catégoriquement.

Au reste, il paraît que M. de Bonald n'est pas très-sûr des suites de la doctrine qu'il attaque. Nous venons de voir que le dogme de la souveraineté du peuple doit amener la dissolution de l'Europe; ailleurs, il dit « que si les institutions populaires et presbytériennes venaient à gagner les grands états d'Europe, les guerres tant reprochées à la réligion, et dont le principe avait au moins quelque chose de noble et d'élevé, n'auraient pas été plus cruelles et plus opiniâtres que ne le seraient à l'avenir des guerres viles et honteuses pour du sucre, du café, du coton et du poisson salé. »

On aura sans doute quelque peine à concevoir, en lisant ce singulier passage, comment des institutions populaires pourraient exciter les grands états de l'Europe à se faire la guerre pour du sucre, du café, du coton et du poisson salé. On sait bien que, dans les opinions de M. de Bonald, l'effet des doctrines populaires doit être de pousser les peuples à la guerre, puisqu'il accuse ces doctrines d'avoir provoqué les guerres de la révolution; mais on ne voit pas comment, d'après ses principes, ces mêmes doctrines pourraient les porter à se battre précisément

Censeur. TOME IV.

pour du sucre, du coton ou tout autre objet de commerce. Ceci tient à une autre idée de M. de Bonald. Il pense que les institutions populaires tendent à donner aux peuples l'esprit de commerce; or, nous avons vu qu'il considère le commerce comme un état nécessaire d'hostilité; il n'est donc pas surprenant de l'entendre dire que si les grands états d'Europe se donnaient des gouvernemens libres, ils se feraient la guerre pour du sucre, du café, etc.; c'est qu'en devenant libres, ils deviendraient commerçant est, selon M. de Bonald, d'être condamné à faire la guerre.

Il est vrai, comme le pense M. de Bonald, que l'effet de la liberté doit être de tourner l'esprit des peuples au commerce, et la raison en est bien simple; c'est qu'un peuple, par cela même qu'il est libre, doit se livrer naturellement à toutes les professions qui peuvent étendre le cercle de ses jouissances, et que le commerce est une des plus propres à cette fin. Mais est-il d'absurdité pareille à celle de prétendre que le malheur d'un état

commerçant est d'être condamne à faire la guerre, que le commerce est un état néces= saire d'hostilité? On dirait que M. de Bonald considère cette profession comme un métier qui ne peut être lucratif sans devenir odieux ; sans provoquer la haine, et dans laquelle un individu ou un peuple ne peuvent s'enrichir qu'au détriment des individus ou des peuples avec lesquels ils ont des relations commerciales. Il faut convenir qu'un préjugé aussi grossier est bien peu digne d'un gentilhomme, c'est-à-dire d'un homme de la nation , d'après le sens que M. de Bonald attache à ce mot, et par conséquent d'un homme qui devrait au moins être instruit des premiers intérêts des peuples. Il n'est certainement pas de petit marchand forain qui fut tombé dans l'erreur niaise à laquelle un esprit essentiellement faux et bizarre a entraîné ici notre publiciste. Il n'en est pas qui n'eût senti que le commerce devait être généralement avantageux à tout le monde, sans quoi l'on aurait depuis long-temps cessé de le faire ; et que, par conséquent, loin de diviser les

(164)

hommes, il devrait tendre nécessairement à

les rapprocher.

Le commerce ne peut être un état d'hostilité que par accident ; il ne peut devenir une cause de dissension entre les peuples que lorsqu'il n'est pas libre. Dans ce cas, il est vrai de dire que les guerres qu'il allume sont d'autant plus cruelles, que les peuples jouissent de plus de liberté politique, et qu'ils sont par conséquent plus portés à faire le commerce. Mais la violence même de ces guerres doit en hâter la fin, et rendre au commerce cette pleine liberté, à la faveur de laquelle il devient le lien le plus propre à unir les individus et les peuples. Sans doute, si, les grands états d'Europe se donnant des institutions libres, le gouvernement anglais ne veut point abandonner son système de commerce exclusif; le mouvement que la liberté imprimera aux esprits, le désir qu'ils éprouveront de se livrer au commerce, pourrontbien rendre le monopole des Anglais plus insupportable, et par suite engager les peuples du continent dans des guerres commerciales très-violentes; mais il est aisé de

sentir que plus ces peuples seront libres, plus ils s'éclaireront sur leurs véritables intérêts, plus par conséquent il deviendra difficile à l'Angleterre de les opposer les uns aux autres; plus au contraire ils sentiront la nécessité de s'unir contre elle ; et l'on ne peut douter que l'issue d'une pareille ligue ne soit de forcer enfin la Grande-Bretagne à se désister de ses odieuses prétentions. Ainsi, quand les institutions populaires gagneraient les grands états d'Europe, ces institutions ne pourraient devenir une cause de guerre commerciale, qu'autant que l'Angleterre voudrait continuer à exercer son monopole; et, dans ce cas même, la cause qui pousserait à la guerre deviendrait un moyen infaillible de la finir promptement, et de fonder la paix sur des bases durables.

On voit que les griefs de M. de Bonald, contre ce qu'il appelle les fausses doctrines, les doctrines philosophiques, les doctrines populaires, etc. sont absolument dénués de fondement. Il accuse la philosophie d'avoir allumé les guerres qui viennent de finir, et il est bien évident que ces guerres ont été

l'œuvre du despotisme et de l'ambition des gouvernemens absolus; il avance que si le dogme de la souveraineté des peuples était reconnu, il entraînerait la dissolution de l'Europe, et il est vrai de dire que cette doctrine ne peut compromettre que les monarchies illimitées de M. de Bonald ; il pose en principe que des institutions libres exciteraient les grands états d'Europe à se faire des guerres de commerce opiniâtres et cruelles, et il est bien évident que le commerce ne pourrait être une cause de guerre entre des peuples libres, que si l'un d'eux voulait s'arroger le droit exclusif de le faire, et que la liberté politique de ces peuples serait le plus sûr acheminement à la liberté commerciale, et par conséquent à la paix. Si donc les véritables intérêts de l'humanité sont comptés pour quelque chose au congrès. de Vienne, il est difficile de croire qu'il y soit fait droit aux réclamations de M. de Bonald contre la philosophie et la liberté; de pareilles plaintes n'intéressent que l'ambition du gouvernement britannique; et, quoiqu'elles s'adressent directement aux pas(167)

sions les plus fortes du cœur des princes, l'orgueil et l'amour de la domination, il faut espérer qu'elles ne leur feront pas oublier leurs véritables intérêts.

Les observations de M. de Bonald sur les vices du système de l'équilibre, sont beaucoup plus dignes d'être prises en considération. C'est aujourd'hui une vérité très-généralement sentie, que si les opérations du congrès se bornaient à faire une nouvelle combinaison de poids et de forces, à établir une nouvelle balance entre les puissances de l'Europe, il n'aurait rien fait pour l'œuvre de la pacification générale. Il est bien évident, en effet, que l'équilibre le mieux pondéré, loin de posséder en lui-même ou hors de lui le moyen de se maintenir, serait continuellement poussé, soit du dedans, soit du dehors, à se déranger et à se rompre. Pour qu'il fût durable, il faudrait que les intérêts, les passions, les caprices de tous les grands et petits princes qui se trouveraient dans les deux bassins de la balance politique, fussent parfaitement et constamment d'accord avec le maintien de l'équilibre établi. On sent, en effet, que le

plus léger changement dans les intérêts, suivi du moindre déplacement de force, suffirait pour déranger l'équilibre et rendre la guerre nécessaire. Or, il est aisé de prévoir que les princes du continent ne se tiendront pas long-temps tranquilles à la place qui leur aura été assignée dans la balance de l'Europe. D'abord, chacun des deux groupes opposés voudra faire pencher la balance de son côté; de chaque côté, plusieurs princes aspirerontà paraître la puissance la plus prépondérante; le premier chef d'un grand état qui sera né. avec une humeur inquiète et ambitieuse, rêvera aux moyens d'emporter à lui seul la balance, et de remplacer l'équilibre par un système de domination universelle; chacun aura, auprès de tous les autres, des émissaires chargés d'épier, de tromper, de corrompre, et les passions de tous seront dans une continuelle effervescence. Ce n'est pas tout; tandis que ces princes seront poussés par leurs intérêts mutuels à rompre l'équilibre établi, une puissance placée hors du système dans lequel ils s'agiteront, et vivement intéressée à entretenir la discorde

au sein du continent pour régner paisiblement sur les mers, viendra avec ses trésors, fruit honteux de son monopole, solliciter encore à la guerre les princes qui n'y seraient pas assez enclins, ou ceux que de folles dissipations auraient mis dans l'impuissance de la faire. Ainsi, deux choses incontestables étant reconnues; savoir, les passions qui tendent sans cesse à diviser les princes du continent, et l'intérêt et les moyens que le gouvernement britannique a d'entretenir au milieu d'eux une guerre perpétuelle, il est de la dernière évidence que l'établissement d'un équilibre durable entre ces princes est absolument impossible, et que vouloir fonder la paix sur cette unique base, c'est laisser le champ libre à toutes les ambitions, et livrer froidement l'Europe à des révolutions eternelles. Salana is somelainm vuotera

Il est donc bien constant que l'équilibre le mieux établi laisse subsister toutes les causes de la guerre, et peut tout au plus suspendre un instant leur funeste activité. Mais comment détruire ces causes? comment enchaîner l'ambition de nos gouvernemens, et

rendre vains tous les moyens que la Grande-Bretagne pourrait employer pour les exciter à la guerre? comment, en un mot, fonder la paix sur des bases durables ? C'est ici qu'il faut admirer le grand sens de M. de Bonald. Nous avons vu qu'il propose trois moyens : investir les princes d'une autorité sans limites ; ramener au sein de l'église ceux qui s'en sont éloignés, et les placer tous sous la suprême autorité du pape; enfin, en attendant que le Saint-Siége ait repris sur eux assez d'ascendant pour pouvoir maîtriser à son gré leurs passions, faire de la France une société finie, fixée, parfaite, qui puisse intervenir dans toutes leurs querelles, et dont l'intervention soit d'autant plus utile et plus efficace qu'elle sera plus désintéressée.

Ainsi, il s'agit de mettre un frein aux passions turbulentes et meurtrières de nos gouvernemens, et M. de Bonald veut qu'ils soient revêtus d'un pouvoir sans bornes, et il proscrit comme anti-sociales des institutions destinées à les retenir dans les voies de la justice et de la modération. Il s'agit de les soustraire à la redoutable influence de

(171)

l'Angleterre, et M. de Bonald propose de les mettre sous la tutelle du pape. Il nous semble qu'il suffit d'énoncer clairement de pareilles idées pour en faire saisir à l'instant le ridicule et l'extravagance, et nous pourrions sans doute nous dispenser d'entrer à ce sujet dans aucune explication. Cependant le projet de rendre au Saint-Siége son ancienne suprématie, sera conçu par si peu de personnes; on a en général si peu d'idées de cette sorte d'autorité, elle est déjà si loin de nos mœurs, que quelques détails sur sa nature, sur les effets que M. de Bonald pense qu'elle a eus et qu'elle pourrait encore avoir; enfin, sur les moyens qu'il croit propres à la rétablir, ne seront peut-être pas sans intérêt pour quelques lecteurs.

Il serait infiniment trop long d'exposer ici par quelle suite de causes et de moyens les évêques de Rome parvinrent à usurper la souveraineté de l'Europe. « Les révolutions politiques qui suivirent le détrônement d'Augustule; l'avénement de Pépin au trône de France, et de Charlemagne à l'empire; la faiblesse de Louis-le-Débonnaire; le par-

tage de ses états entre ses enfans; l'imprudence de quelques rois qui invoquaient l'un contre l'autre les foudres du Saint-Siége; la fabrication des décrétales; la propagation d'une jurisprudence canonique contraire aux anciennes lois de l'église; les rivalités de deux maisons en Allemagne; les projets d'indépendance conçus par quelques villes italiennes; les croisades; l'inquisition; l'innombrable multitude d'établissemens monastiques: telles sont, en résumé, les causes qui ont amené, établi, agrandi et si longtemps soutenu la puissance temporelle des papes, et favorisé l'abus de leurs fonctions spirituelles » (1).

Nous ne saurions mieux faire connaître ce que fut cette puissance à l'époque de son plus grand développement, qu'en rapportant ici les plus remarquables des vingt-sept maximes attribuées à ce fameux Hildebrand, qui fut son véritable fondateur, qui la réduisit en système, et la poussa à ses dernières con-

<sup>(1)</sup> Essai historique sur la puissance temporelle des papes, etc., t. 1er., p. 361.

7 séquences. L'église romaine est la seule que Dieu ait fondée. - Le titre d'universel n'appartient qu'au pontife romain. - On ne doit point habiter avec ceux qu'il a excommuniés. - Lui seul peut se revêtir des attributs de l'empire. - Tous les princes lui baisent les pieds. - Son nom est le seul à prononcer dans les églises. - C'est l'unique nom dans le monde. — Il lui est permis de déposer les empereurs. - Aucun chapitre, aucun livre n'est regardé comme canonique sans son autorité. - Personne ne peut infirmer ses sentences; il peut abroger celles de tout le monde. - Il ne doit être jugé par personne. - L'église romaine ne s'est jamais trompée, et ne tombera jamais dans l'erreur. - Tout pontife romain canoniquement ordonné, devient saint. - Il est permis d'accuser, quand il le permet, ou quand il l'ordonne. - Il peut dégager les sujets des mauvais princes de tout serment de fidélité.

On n'a point, à ce qu'il paraît, la certitude que Grégoire VII ait réellement écrit ces maximes; mais il est bien constant qu'il les a pratiquées, et d'ailleurs on retrouve la même doctrine exprimée avec encore plus d'énergie peut-être dans les épîtres de ce pape, épîtres depuis long-temps imprimées, et dont le texte original se trouvait encore, il n'y a pas long-temps, dans nos archives, parmi les archives du vatican, que le dernier gouvernement avait, comme on sait, fait transporter de Rome à Paris. Nous allons en citer un fragment assez curieux, rapporté par l'auteur de l'Essai historique sur la puissance des papes:

« Vous désirez être prémuni contre le système insensé de ceux qui prétendent que le roi Henri, rebelle à la loi chrétienne, destructeur des églises et de l'empire, complice des hérétiques, n'a pu être excommunié par le Saint-Siége, et qu'on n'a pas pu délier ses sujets du serment de fidélité. Mais quand J. C. a dit à saint Pierre: Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu auras délié ici-bas le sera dans les cieux aussi, les rois sont-ils exceptés, et ne sont-ils pas au nombre des brebis que le fils de Dieu confie au prince des apôtres? Qui peut se croire affranchi de cette souve-

(175)

raineté spirituelle, de ce pouvoir de tout lier, de tout délier sur toute la surface de la terre? La sainte église romaine n'est-elle pas la mère et la souveraine des églises? Instituée pour déterminer ce qu'il faut croire et ce qu'il faut pratiquer, ne l'est-elle pas aussi pour juger les doctrines et les actions? N'est-ce pas à elle, comme à une mère et comme à une reine, qu'on doit appeler de toutes les causes, et peut-il être permis à qui que ce soit de méconnaître l'irréfragable autorité de ses décisions?

« Comment, ajoute-t-il plus loin, ne pas subordonner un pouvoir inventé par des séculiers qui ne connaissaient pas Dieu à la dignité que la providence du Tout-Puissant a créée pour sa propre gloire, et que sa miséricorde a établie sur les mortels pour leur bonheur? Assis à la droite de son père, Jésus ne regarde qu'avec mépris ces couronnes temporelles, qui enflent le cœur des enfans du siècle; mais Jésus est le chef des prêtres, et la puissance sacerdotale est son ouvrage : les ducs, les rois, tirent leur origine de quelques barbares que l'orgueil, les rapines,

la perfidie, l'homicide, que tous les vices; tous les crimes et le démon, PREMIER PRINCE DU MONDE, ont élevés sur leurs pareils et investis d'une puissance aveugle. C'était pour établir ce pouvoir temporel que le diable tentait Jésus-Christ et lui montrait tous les royaumes de la terre, en lui disant : Je vous les donnerai tous si vous tombez à mes pieds pour m'adorer. Les prêtres, qui peut en douter? sont les pères et les maîtres des fidèles, des princes et des rois. Un fils prétend-il régner sur son père, un disciple sur son maître? bien éloigné de tomber dans un si misérable délire, l'empereur Constantin, au concile de Nicée, ne prit place qu'après tous les évêques; il les appela des dieux, et reconnut qu'il dépendait de leur autorité. Voilà d'après quelles institutions, d'après quels oracles, la plupart des pontises ont excommunié, les uns des rois, les autres des empereurs. Zacarie déposa un roi de France, moins pour les crimes de ce roi qu'à cause de son incapacité; il le remplaça par Pépin, et délia les Français de leur ancien serment.

(177)

« Souvenez-vous bien qu'un simple casniste, lorsqu'on l'investit, comme un empereur spirituel, du droit de chasser les démons, reçoit un pouvoir plus ample qu'aucun des pouvoirs qu'un laic peut exercer. Les rois sont les sujets des démons, et les démons sont les esclaves des exorcistes. Donc les exorcistes, maîtres des diables, sont maîtres aussi, et à plus forte raison, des sujets et des membres de ces esprits immondes; et si telle est la prééminence d'un exorciste sur les rois, quelle sera celle d'un prêtre, d'un évêque, celle enfin d'un pontife universel et souverain? qui peut enfin, avec l'instruction la plus légère, révoquer en doute l'inferiorité et la dépendance des rois ?

« Souvenez-vous aussi que peu de rois évitent l'enfer, et que ceux d'entre eux qui se sauvent, par un rare bienfait de la Providence divine, sont moins honorés par l'église que les saints d'une condition vulgaire. Quel empereur, quel prince a fait des miracles? lequel pourrait-on comparer, je ne dis pas aux apôtres et aux martyrs, mais

Censeur. TOME IV.



à des bienheureux d'un ordre inférieur, par exemple à saint Benoit, à saint Martin? et quel roi enfin vaut saint Antoine?» (1).

Tel est, dans toute sa pureté, ou plutôt dans toute sa folie et sa dépravation, la doctrine de la souveraineté temporelle des papes, doctrine que M. de Bonald voudrait remettre en honneur, souveraineté dont il voudrait que les papes fussent de nouveau revêtus. Et quelles sont les raisons de M. de Bonald pour former un vœu si extraordinaire? Il en

<sup>(1)</sup> Bossuet a cherché à venger les rois des outrages qu'Hildebrand avait faits à leur autorité. Il s'est élevé sur-tout contre l'idée que leur pouvoir était l'ouvrage du diable, et il a prétendu qu'il était l'ouvrage de Dieu. Nous ne déciderons pas qui a raison de Bossuet ou d'Hildebrand; mais si nous osions donner notre avis sur la grande question que débattent entre eux ces illustres personnages, nous dirions qu'ils se trompent l'un et l'autre, et que Dieu et le diable ne prennent pas une part plus immédiate à l'élévation des rois qu'à tout ce qui arrive dans ce monde; ou bien nous dirions qu'ils ont tous deux raison, et que nous devons les bons rois à Dieu et les mauvais au diable.

a plusieurs; il considère d'abord que, jusques au quinzième siècle et tant que dura la suprématie du Saint-Siége, la chrétienté ne fut troublée que par des guerres entre voisins, guerres sans haines, luttes passagères, qui exerçaient les forces des états sans compromettre leur indépendance, et qui cédaient souvent à l'intervention du chef de l'église, père commun des chrétiens, et lien universel de la grande famille.

C'est ainsi qu'on dénature l'histoire pour donner à des rêveries l'autorité de l'expérience. Ces siècles de paix, dont M. de Bonald insinue que l'Europe a été redevable au pouvoir temporel des papes, ressembleut aux siècles de bonheur, dont on veut que la France ait joui sous l'autorité absolue de ses anciens rois. Il est assez connu que cette prééminence politique des chefs de l'église, que M. de Bonald présente comme un moyen d'ordre et de paix, n'a été, au sein de la chrétienté, qu'une source de troubles, d'erreurs, de vices et de crimes. Loin d'être utile à la religion, elle a détruit ses effets les plus salutaires. La religion unissait les

peuples, et la domination des papes les a divisés; elle leur enseignait à respecter les lois, et la domination des papes ne les a formés qu'à la servitude ou à l'insubordination; elle épurait les mœurs, et la domination des papes les a corrompues; elle portait la lumière dans les esprits, et la domination des papes n'a presque toujours servi qu'à propager l'erreur ou à épaissir les ténèbres de l'ignorance. Nous n'essaierons pas d'énumérericitoutes les dissensions qu'elle a suscitées entre les peuples, toutes les guerres civiles qu'elle a allumées, toutes les hérésies qu'elle a fait naître, toutes les superstitions qu'elle a accréditées. Les maux qu'elle a faits à la chrétienté, depuis Grégoire VII jusqu'à Léon X, sont incalculables. C'est elle enfin qui a provoqué la réformation de Luther, et les guerres furieuses qui, à l'occasion de ce grand schisme, ont embrasé toute l'Europe.

M. de Bonald veut que, sous l'autorité des papes, la paix n'ait été troublée que par des luttes passagères. Je ne sais pas si l'on peut considérer comme des luttes passagères les querelles toujours renaissantes du sacerdoce

de l'empire, les guerres des Guelses et des Gibelins. D'ailleurs, si jusqu'au quinzième siècle les querelles des rois furent moins longues et moins meurtrières qu'elles ne l'ont été depuis, il est évident que ce ne sut point par la bonne intelligence que les papes cherchaient à entretenir entre eux, mais uniquement à cause de l'anarchie qui régnaît au sein de leurs états; anarchie plus désastreuse peut - être que ne l'eussent été de grandes guerres, et contre laquelle les papes s'élevaient d'autant moins, qu'elle secondait mieux leurs projets de domination universelle. Ces guerres, ajoute M. de Bonald, ne compromettaient pas l'indépendance des états; et quelle pouvait être cette indépendance à une époque où les papes mettaient d'un mot tout un peuple en interdit, et disposaient à leur gré des couronnes? Elles cédaient souvent à leur intervention : oui, mais plus souvent encore elles avaient été excitées par eux.

C'est du St.-Siége, dit M. de Bonald, qu'est venue la lumière; en effet, c'est là qu'ont pris naissance l'inquisition et la scolastique.

C'est de là, ajoute-t-il, que viendront encore l'ordre et la paix des esprits et des cœurs. On ne peut pas douter, en effet, qu'on n'y fasse les plus grands efforts pour remettre en vigueur les maximes d'Hildebrand. Ces maximes, selon l'auteur de l'Essai historique sur la puissance des papes, constituent l'inaltérable doctrine du Saint-Siège. « On la retrouve, dit-il, dans le décret de Gratien, l'un des plus remarquables monumens du douzième siècle. Au treizième siècle, Innocent III et Boniface VIII la proclament et la développent. Au quatorzième, Jean XXII et Clément VI l'emploient contre Louis de Bavière. Au quinzième, même après le schisme d'Avignon, et malgré les décrets de deux grands conciles, elle surnage encore et s'accrédite plus que jamais en Italie. Au seizième, Jules II la soutient les armes à la main; elle préside à ses conseils, à ceux de ses successeurs, et détermine leurs résolutions. Au dix-septième, les papes osent traiter d'hérétiques quatre propositions qui la contredisent, et parviennent, à force d'intrigues, à les rendre inefficaces. Au dixhuitième, ils décernent à Grégoire VII des hommages solennels, ils divinisent ses usurpations; et le dix-neuvième, qui commence à peine, offre aussi déjà le spectacle des plus ridicules tentatives faites pour rétablir la théocratie. »

Et qu'on se garde bien de considérer cette dernière assertion comme téméraire et dénuée de preuves. L'auteur que nous citons, dans un court exposé de la conduite de la cour de Rome depuis 1800, démontre, par un grand nombre de faits appuyés de pièces, que Pie VII n'est pas moins fidèle à la doctrine d'Hildebrand que la plupart de ses prédécesseurs. On y remarque, entre autres choses fort curieuses, une instruction que le Saint-Père adressait à son nonce, à Vienne, en 1805, et dans laquelle rappelant le droit qu'a l'église de déposer les princes hérétiques, il déplorait avec amertume le malheur des temps présens où l'épouse de Jésus-Christ ne peut plus pratiquer de si saintes maximes, où elle est forcée d'interrompre le cours de ses justes rigueurs contre les ennemis de la foi, et où elle se trouve presque réduite à se montrer tolérante. Cependant il y est fait mention d'une bulle du 10 juin 1809, par laquelle le Saint-Père, malgré la rigueur des temps, avait excommunié l'empereur et exclu en masse les Français du sein de l'église. On y trouve aussi une réclamation fort étrange contre celle de nos lois qui fait du mariage un contrat civil, existant sans le secours de la bénédiction nuptiale. Enfin, les pièces rapportées ou mentionnées dans cet exposé offrent, dans leur ensemble, tout le système d'Hildebrand; et l'auteur ne craint pas d'affirmer que si les vingt-sept propositions de ce pape étaient perdues, on les retrouverait toutes dans les actes de Pie VII.

Ce n'est donc pas sans de bonnes raisons que M. de Bonald dit en parlant du Saint-Siége: « C'est de là encore que viendront l'ordre et la paix des esprits et des cœurs. » Il faut avoir soin seulement de n'entendre par ces mots d'ordre et de paix que l'ordre et la paix qui peuvent se concilier avec le système de M. de Bonald. Reste à savoir si c'est là l'ordre et la paix qui conviennent aux peuples de l'Europe.

( 185 )

C'est une idée grande et forte sans doute que celle de vouloir unir ces peuples par un intérêt commun, et systématiser ainsi la politique européenne, qui n'offre qu'un amas confus d'intérêts contraires, toujours en lutte ou prêts à s'y mettre. Mais rien n'est moins raisonnable que de vouloir faire de notre religion la base d'un système politique. Ses maximes offrent un ordre d'idées toutà-fait différentes de celles sur lesquelles peut reposer un pareil système. L'évangile est un code de morale et n'est point un code de politique. On n'y trouve aucune règle de gouvernement, aucun principe de droit public. Il n'y est pas dit, par exemple: Tous les hommes sont égaux en présence des lois. -- Le talent, le courage, la probité sont la seule mesure du droit de chacun à l'honneur de servir la patrie. - Le chef du gouvernement doit être inviolable pour que l'état soit à l'abri des révolutions et de l'anarchie. Ses ministres doivent être responsables pour qu'il soit à l'abri de la servitude, etc. - L'évangile suppose ces règles, ou des règles équivalentes établies; et tout ce qu'il en-



seigne, c'est à les respecter. Obéissez aux puissances, dit-il, rendez à César ce qui est à César; mais il ne dit pas ce que c'est que puissance, ni ce qui est dû à César, et des lois seules peuvent le déterminer. Il laisse donc ces lois à faire aux hommes, et il leur indique tout au plus, par l'esprit de concorde et de fraternité qu'il leur recommande, et par l'égalité qu'il établit entre eux, dans quels principes ils doivent les rédiger. C'est donc faire violence à la religion que de vouloir la faire servir de base à l'organisation politique de l'Europe; elle ne peut point former un lien politique entre les peuples; elle les unit par des considérations d'un autre ordre, par des intérêts qui se rapportent à une autre vie; son règne est d'un autre monde, et son unique objet dans celui-ci est de protéger et d'affermir l'ordre que les lois établissent.

Mais si la religion ne peut pas servir de fondement au système politique de l'Europe, encore moins peut-on établir ce système sur la suprématie temporelle des chefs de l'église. C'est d'abord une véritable démence que de (187)

prétendre fonder un ordre de choses utile et durable sur la seule volonté d'un homme, quel qu'il soit; mais il y a, ce nous semble, un degré de folie de plus à vouloir fonder cet ordre de choses sur la volonté d'un pape. La volonté d'un pape, en effet, peut être vacillante et corrompue comme celle d'un autre homme; et son autorité est alors d'autant plus dangereuse, qu'étant censé être en relation immédiate et permanente avec le ciel, il peut présenter les plus grossières erreurs, les maximes les plus funestes comme des inspirations divines. Investir d'une autorité absolue un homme réputé infaillible ! ce serait le plus grand scandale que l'on pût donner au monde. Ce serait réduire l'Europe à une condition pire que celle de l'Asie. Non-seulement les chefs de l'église ne peuvent pas être revêtus de cette suprématie temporelle, mais l'intérêt de la religion et de la société exige même qu'on mette de justes bornes à leur autorité spirituelle. La suprématie spirituelle des papes est à la religion ce que le despotisme des princes est aux lois des états; elle tend sans cesse à corrompre

(188)

les lois divines, comme le despotisme tend à corrompre les lois humaines; ce sont deux tyrannies qui se prêtent un mutuel et constant appui; on n'aura jamais bien détruit l'une tant qu'on laissera subsister l'autre; et l'institution des gouvernemens parlementaires dans l'Europe catholique sera peut-être impossible, ou restera faible et précaire jusqu'à ce,qu'on ait relevé l'autorité des conciles et fait subir à l'église la même réforme qu'à l'état.

Mais, demandera M. de Bonald, si l'on proscrit la souveraineté des papes, quelle base donner au système de la politique générale de l'Europe? Nous pourrions demander à notre tour où est la nécessité d'un tel système. Les nations européennes ne sont point naturellement ennemies; elles sont liées, au contraire, par une foule d'idées, de sentimens et d'intérêts communs, et il n'en est point dont la prospérité soit incompatible avec celle des autres. S'il règne quelque animosité entre certains peuples, ces ressentimens malheureux, provoqués par des guerres qui n'ont pas été leur ouvrage et dont ils ont tous

(189)

souffert, sont trop peu naturels pour être durables. En un mot, si les gouvernemens pouvaient vivre en paix, il est bien certain que les peuples ne demanderaient pas à se faire la guerre. Les peuples sont donc naturellement unis, et il s'agirait seulement d'empêcher que leurs chefs ne troublassent leur union; or l'organisation d'un gouvernement central, tel que le parlement européen de M. de St.-Simon, ou la souveraineté du pape de M. de Bonald, ne semble point nécessaire pour cela; l'on aurait assez fait, ce semble, pour assurer la paix, si, dans chaque état, on avait créé des institutions propres à comprimer les passions du gouvernement.

Dans l'analyse que renferme ce volume de l'écrit de M. de Saint-Simon sur la réorganisation européenne, il a été démontré avec force combien l'établissement des représentations nationales, dans les divers états de l'Europe, serait propre à cette fin, et quelle salutaire influence ces représentations pourraient exercer sur les relations extérieures des gouvernemens. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de revenir sur cette idée pour

faire sentir combien est absurde M. de Bonald, quand il considère l'institution des
parlemens comme contraire à la nature
de la société, et qu'il propose l'établissement des monarchies absolues comme un
moyen de rendre la paix stable. Une pareille idée est faite pour choquer tout esprit
droit, et elle se réfute assez d'elle-même.

La discussion à laquelle nous venons de nous livrer sur les deux principes que M. de Bonald voudrait faire servir de base à la réorganisation de l'Europe, nous dispense d'entrer dans de longs détails sur les moyens qu'il croit les plus propres à l'établissement de ces principes.

L'extravagance du plan indique assez que les moyens de le faire réussir ne doivent pas être très-raisonnables. Et d'abord il nous paraît impossible de concevoir comment l'égalité, avec laquelle M. de Bonald veut que toutes les communions chrétiennes soient traitées au congrès de Vienne, peut être un moyen de les ramener un jour à l'unité, c'est-à-dire, sans doute, de les réunir toutes au sein de l'église romaine. Les églises grec-

que et protestante exercent au congrès une torp grande influence pour pouvoir considérer cette égalité comme une faveur; et, quand elles en jugeraient autrement, cela serait loin de suffire pour convertir au papisme les peuples chrétiens grecs et protestans. M. de Bonald demande qu'on relève la puissance du Saint-Siége. C'est demander beaucoup plus qu'on ne peut faire. Le temps a complétement détruit le prestige qui soumettait les rois et les peuples au chef de l'église romaine; nulle puissance humaine ne saurait le faire revivre; et, quand les souverains de l'Europe livreraient au pape toutes leurs armées, sa sainteté ne parviendrait pas à recouvrer la double suprématie dont M. de Bonald voudrait l'investir. Il n'est qu'un moyen de rendre quelque influence aux évêques de Rome, c'est de soumettre leur autorité à une grande réforme, et de les forcer, en quelque sorte, à n'exercer qu'une influence salutaire. L'impiété n'est point le travers du siècle. Les peuples, dans la ferveur de leur régénération politique, sentiraient bientôt renaître leur respect et leur amour



pour la religion, si elle prêtait son appui aux lois qui protègent leur indépendance. Mais, tant que ses ministres ne défendront ni les libertés de l'église ni celles de l'état ; tant qu'ils ne seront que les serviles instrumens d'un double despotisme, ils resteront dans un état de discrédit et d'humiliation, qu'ils feront partager à la religion et à son chef, et qui empirera chaque jour. M. de Bonald vent qu'on leur donne des richesses; il propose ceci comme un moyen de leur procurer la dignité et la considération dont ils auraient besoin pour faire le bien. M. de Bonald voudrait il nous persuader que l'avilissement du clergé est venu de son indigence? Nos observations nous ont assez appris que les ecclésiastiques les plus respectables se trouvent encore dans les campagnes, où leur condition est la moins heureuse. La plupart des prêtres portent en eux-mêmes la cause du mépris qu'ils inspirent; et, dans l'état où se trouvent leurs mœurs, des richesses ne feraient qu'ajouter à leur dégradation. D'ailleurs, où prendre les biens dont M. de Bonald voudrait doter le clergé; faut-il re(193)

venir aussi sur la vente de ses anciennes possessions, et est-ce encore là un des moyens par lesquels notre publiciste veut tout réparer?

Il nous reste à parler du plus grand moyen de M. de Bonald, de l'accroissement de territoire qu'il sollicite pour la France. Le lecteur se rappelle qu'il considère à la fois cet accroissement comme un moyen immédiat de maintenir la paix en Europe, et comme un moyen plus éloigné de faire fleurir son système de monarchie absolue et de suprématie du pape. Euvisageons-le donc un instant sous chacun de ces points de vue.

Comment la France pourrait-elle maintenir la paix en Europe, en obtenant que ses frontières fussent réportées au Rhin, ainsi que le demande M. de Bonald? C'est qu'elle rentrerait alors dans ses limites naturelles, que la crainte lui serait interdite et l'ambition impossible, qu'en un mot elle deviendrait une puissance absolument et personnellement désintéressée. Sans doute l'intervention dans les démêlés des gouvernemens, d'une puissance forte, éclairée et dépouillée

Censeur. TOME IV.

de toute passion, serait un grand moyen d'empêcher que la guerre n'éclatât entre eux. Mais la France, dans le système de M. de Bonald, pourrait-elle, quand même elles'étendrait jusqu'au Rhin; devenir cette puissance forte, éclairée et parfaitement désintéressée? C'est ici qu'on sent la faiblesse et l'insignifiance du grand moyen de notre publiciste. Un état n'a point de limites naturelles, il n'est jamais bien désintéressé dans ses relations avec d'autres états, lorsque son gouvernement est absolu, et que son chef peut ne prendre conseil que de lui-même ou de ses ministres. Sous un prince juste et paisible, la France agrandie de ce qu'elle a perdu du côté du Rhin, pourra bien se croire une société finie, et devenir une puissance désintéressée; elle pourra même, sous un tel prince, se croire finie à moins; et si le gouvernement anglais lui vole la Belgique, par exemple, on ne manquera pas de vils journalistes prêts à prouver que la France doit finir à la ligne de Vauban. Mais si, par malheur, un ambitieux prend la place de ce sago monarque, si un Charles-Quint, un Louis XIV;

(195)

nn Napoléon succèdent à Louis XVIII, oh! dors la France ne sera jamais finie, elle ne sera pas finie au Rhin, elle ne sera pas finie à l'Elbe; elle voudra s'étendre de l'Océan au golfe de Venise, de la Méditerranée à la Baltique; elle voudra retenir sous sa domination la moitié de l'Allemagne, et faire de la Pologne une vedette avancée.

On voit donc qu'avec la monarchie absolue de M. de Bonald, la cession de la Belgique à la France serait autant pour l'Europe un sujet d'alarme qu'un motif de sécurité, et l'on sait à peine si la France elle-même serait intéressée à recouvrer cette belle province. Voilà comment les principes de cet écrivain corrompent ses meilleures idées.

Mais de quel secours l'agrandissement de la France serait-il à M. de Bonald pour la propagation de ses doctrines ultramontaines et l'établissement de sa monarchie absolue? Si la France s'étendait jusqu'au Rhin, devenue tranquille sur toutes ses frontières, elle pourrait, dit-il, employer ses talens naturels et ses connaissances acquises à tout réparer; étant une société finie, elle pourrait devenir

13 \*

(196)

une société parfaite. M. de Bonald nous donne cela comme un axiome de haute politique. Nous entendons très-bien ce qu'il veut dire, quand il parle de tout réparer, et de faire de la France une société parfaite; mais est-il bien nécessaire pour cela qu'elle s'étende jusqu'au Rhin? Quoiqu'elle n'ait pas encore recouvré ses limites naturelles, on ne s'est pas aperçu, depuis huit mois, que ses ministres manquassent de zèle pour son perfectionnement; on a pu voir, au contraire, avec quelle ardeur ils ont employé leurs talens naturels et leurs connaissances acquises à tout réparer; et si elle n'est pas encore une société parfaite, ce n'est certainement pas parce que le terrain leur a manqué. M. de Bonald espère-t-il trouver parmi les peuples de la Belgique des auxiliaires contre les récalcitrans que son système pourrait rencontrer dans l'ancienne France? Qu'il ne s'y trompe pas , l'esprit des Belges n'est nullement favorable au pouvoir absolu, ni même à la suprématie du pape, quoi qu'on puisse dire de l'ignorance et du fanatisme de leurs prêtres. Mais passons; il nous importe (197)

assez peu de deviner ici la pensée de M. de Bonald; son axiome de haute politique est là; il faut tenir pour constant que la France ne deviendra une société parfaite que lorsqu'elle sera une société finie; et si nous craignons qu'elle devienne trop parfaite, il ne nous reste qu'à former des vœux pour qu'elle ne soit jamais finie,

Ce serait ici le lieu de discuter les réformes et les améliorations indiquées par M. de Bonald pour faire de la France une société parfaite; nous ne parlerons que de son institution, de ce corps de nobles qu'il voudrait charger exclusivement du service public, et nous en parlerons très-brièvement.

Le plus grave reproche que mérite M. de Bonald dans ses Considérations sur la noblesse, comme dans la première partie de son pamphlet, c'est de n'avoir eu aucun égard à ce qui était établi par la constitution. Il oublie la constitution quand il puise dans une vaine théorie sur le pouvoir la raison de son institution de la noblesse; il oublie la constitution quand il veut faire sortir cette institution extraordinaire de la définition des-



mots gentilhomme et noble; il oublie la constitution quand il va chercher, dans ce que les nobles furent autrefois, la raison de ca qu'il veut qu'ils soient aujourd'hui; enfin il oublie quelle espèce de monarchie a été créée par la constitution quand il établit, en principe général, que dans la monarchie ce sont les familles et non les individus qu'il faut élever au service public. La constitution a dit : « Tous les Français sont également admissibles aux emplois civils et militaires. » Il n'est point de théorie, point de définition, point de souvenir de ce que les nobles ont été, point de considération sur la nature de la monarchie qui puisse légalement transformer cette disposition en celle-ci : « Nul fonctionnaire public (sauf les cas où un talent transcendant serait soutenu par un concours de circonstances extraordinaires) ne sera choisi que dans un certain ordre de familles exclusivement chargées du service public. » Tous les raisonnemens de M. de Bonald sont donc, comme le principe qu'il veut établir, ouvertement contraires à la charte. On va voir combien les mêmes raisonnemens seraient faux et ridi(199)

eules, quand même il n'existerait pas de constitution.

Selon M. de Bonald, toute société se compose de trois élémens: le pouvoir, le ministre et le sujet. Le pouvoir, dans toute société, est le vouloir et le faire. Il a besoin que sa volonté soit éclairée par le conseil, et son action aidée par le service. Il y a donc dans toute société des hommes qui conseillent le pouvoir, et d'autres qui le servent. Ceshommes, sous le nom d'officiers, de magistrats ou tout autre titre, sont les agens, les serviteurs, les ministres de pouvoir sur le sujet. Ils sont au pouvoir public ce que des domestiques sont au pouvoir domestique ou privé, etc.

Le lecteur sait-il quelle pensée profonde M. de Bonald s'est plu à cacher sous ce formidable appareil de formules syllogistiques? Le voici: Il y a dans toute société des hommes qui font les lois, d'autres qui les font exécuter, et d'autres qui leur obéissent; cela ne signifie pas autre chose. On voit que M. de Bonald dit là une vérité très-vraie, et tellement vraie, qu'il serait presque permis de la

trouver niaise et triviale. Mais de ce qu'il y a dans toute société des hommes chargés de faire exécuter les lois, ou des hommes qui servent le pouvoir, pour parler comme M. de Bonald, s'ensuit-il que ces hommes ne doivent être pris que dans un certain ordre de familles? On sent combien il est absurde de le prétendre, et combien M. de Bonald est ici mal servi par sa théorie.

Ces hommes qui servent le pouvoir, ces officiers, ces magistrats, ces fonctionnaires publics « sont, ajoute M. de Bonald, des hommes de la nation, gentis homines, d'où est venu le nom de gentilshommes; des notables enfin, notabiles, d'où est venu par contraction le nom de nobles. » Nous voulons bien accorder tout cela. Mais, de ce que les hommes chargés de l'exécution des lois, les fonctionnaires publics, sont des hommes de la nation, des gentilshommes, ou bien des hommes notables, des nobles, s'ensuitil que, pour devenir fonctionnaire public , homme de la nation, il faille préalablement être gentilhomme; que, pour devenir un homme notable, il faille, avant tout, etre un

( 201 )

homme noble? Il est évident que M. de Bonald intervertit ici l'ordre de ses idées, qu'il place l'effet avant la cause, qu'il se contredit, en un mot, et tellement qu'il dit luimême quelque part qu'on ne sert pas, parce qu'on est d'une famille noble; mais qu'on est d'une famille noble; mais qu'on est d'une famille noble, parce qu'on sert. Il faut donc servir pour pouvoir devenir noble, et non devenir noble pour pouvoir servir; et la définition de M. Bonald prouve avec évidence la proposition contraire à celle qu'il s'est proposé d'établir.

Il est certain que dans l'origine il fallait rendre des services à l'état avant de pouvoir obtenir le titre de noble; mais, par un orgueil pareil à celui qui fait déraisonner ici M. de Bonald, il arriva que cet ordre naturel fut ensuite renversé Des nobles, qui avaient sans doute plus à se glorifier de leurs titres que de leurs services, s'indignèrent de servir avec des hommes qui n'étaient pas nobles comme eux, et cela conduisit le gouvernement à un système absurde et révoltant, celui de faire des nobles pour procurer des serviteurs à l'état, et d'accorder ainsi des



distinctions avant qu'on eût rien fait pour les mériter. Cet ordre de choses existait encore au commencement de la révolution, dit M. de Bonald. Sans doute; mais de ce qu'il existait, pouvez-vous conclure qu'il faille le rétablir, quand il faudrait le changer s'il existait encore?

M. de Bonald, pour justifier son institution d'un ordre de familles à qui appartiendrait exclusivement l'exercice des fonctions publiques, ne s'en tient pas à sa théorie générale du pouvoir ni à sa définition des mots noble et gentilhomme. Il entre dans des considérations d'un autre genre, et dont voici la substance.-Le ministère public doit participer de la nature du pouvoir et en suivre les révolutions. A mesure que le pouvoir tend à se fixer dans une famille, le service public doit se fixer dans des familles; lorsque l'hérédité du trône est devenue, en France, une loi constante, le ministère public est devenu héréditaire et patrimonial; de là, la noblesse héréditaire. - Le défaut de conformité entre la nature du pouvoir et celle du ministère public peut engendrer les plus (203)

grands désordres. L'hérédité du service en Pologne, tandis que le pouvoir y était électif, et l'hérédité du pouvoir en Turquie, tandis que le ministère y était amovible, ont été également funestes à ces deux états. L'élévation des individus n'est donc pas dans le système de la monarchie, où le pouvoir est héréditaire. Le passage subit des individus de l'état privé à l'état public est plutôt une révolution qu'une promotion ; il a des dangers que n'offre pas l'élévation graduelle des familles ; l'hérédité de la noblesse ou du service public dans les familles, est une borne insurmontable où s'arrête l'ambition, tandis qu'on ne sait où peut s'arrêter l'ambition d'un individu monté de l'état privé à des fonctions publiques éminentes.-L'hérédité du service dans les familles a des avantages frappans; toutes les professions demandent un noviciat : l'enfant prend dans sa famille l'esprit, les sentimens, les habitudes de la profession à laquelle il est destiné; sentimens héréditaires qui, bien plus que les connaissances acquises, font des hommes bons et utiles,-Ce système n'exclut personne des



(204)

fonctions publiques. D'abord, il ne fallait autrefois en France qu'un talent supérieur, aidé par des circonstances favorables, pour s'élever d'une classe obscure aux emplois les plus brillans; et puis, si les individus parvenaient avec peine, les familles s'élevaient avec facilité; elles étaient toutes admissibles dans l'ordre spécialement chargé des fonctions publiques, et aucune loi n'excluait aueune famille, même du trône, en cas d'extinction de la famille régnante. On pouvait entrer, en payant, dans l'ordre des familles en possession du service public, et cet ennoblissement à prix d'argent, contre lequel s'est élevée une fausse philosophie, était fort raisonnable; car une famille ne pouvant plus s'occuper du soin de faire fortune, une fois qu'elle s'était vouée au service public, il était tout simple qu'avant de la recevoir, on l'obligeata prouver qu'elle était riche, en payant son admission. Il faut convenir pourtant que beaucoup de familles pauvres s'ennoblissaient à prix d'argent, et c'était un grand mal; car elles ne pouvaient plus rentrer dans la vieprivée pour s'enrichir, ni sortir de l'indi-

gence, dans la vie publique, si ce n'était par un cardinal ou un maréchal de France; or, il n'était pas aisé de sortir ainsi par un cardinal ou un maréchal de France.-Enfin, la noblesse n'aurait jamais dû être un sujet de jalousie, puisque, pour être admis dans son ordre, il suffisait d'une grande fortune ou d'un grand talent, aidé par des circonstances favorables. Le moyen d'ailleurs de porter envie à la noblesse! elle ne jouissait pas d'une prérogative, elle s'acquittait d'un service; elle ne dominait pas, elle servait; les nobles étaient les serviteurs de l'état, comme cela résulte de la définition du mot; et si la vanité s'offense des distinctions, la raison ne saurait méconnaître les services.

Voilà par quelles considérations politiques et morales M. de Bonald cherche à justifier son institution de la noblesse. Il nous semble qu'à plusieurs égards, une pareille apologie en rend les inconvéniens plus sensibles que ne le ferait une bonne réfutation.

Quoi de plus propre, par exemple, à rappeler l'orgueil de la plupart des nobles, leurs dédains, leur despotisme, que de les



( 206 )

presenter, avec une affectation hypocrite; comme des hommes voués par état au service de tous les autres, comme les trèshumbles serviteurs de la nation! Quoi de plus propre à démontrer l'espèce d'ilotisme auquel l'institution de la noblesse condamnait les neuf dixièmes des citoyens, que cet aveu de M. de Bonald, qu'il fallait aux hommes d'une condition obscure, pour parvenir aux charges publiques, un talent supérieur, aidé par des circonstances favorables ! Quoi de moins propre à affaiblir l'odieux de cette sorte de mort civile dont le tiers-état se trouvait frappé, que de dire que s'il fallait aux roturiers de grands talens et un rare bonheur pour obtenir des places; il leur suffisait d'une grande fortune pour se faire ennoblir! Quoi de plus pitoyable que la raison par laquelle M. de Bonald prétend justifier l'ennoblissement à prix d'argent! Quoi de plus absurde que de dire que le gouvernement vendait la noblesse, parce qu'il était nécessaire que les nobles fussent riches, et qu'on voulait être sûr de n'ennoblir que des personnes riches; comme si (207)

t'était un bon moyen d'enrichir les familles qu'on ennoblissait, ou même de s'assurer de leur fortune, que de leur faire payer leur ennoblissement; comme si d'ailleurs il suffisait d'être riche pour mériter d'être ennobli; comme si, enfin, une pareille raison répondait à aucune des objections qu'on a faites contre la faculté de s'ennoblir pour de l'argent ? Selon M. de Bonald, l'hérédité de la noblesse et des fonctions publiques était le meilleur moyen de procurer à l'état des hommes bons et utiles. En esset, cet ordre de choses était bien propre à inspirer de l'émulation aux citoyens des diverses classes; il était bien encourageant pour le talent et pour la vertu; quels efforts ne devait pas faire un jeune gentilhomme pour se rendre digne d'une place qui ne pouvait jamais lui manquer; et en même temps de quoi ne devait pas être capable un homme né dans la roture, pour mériter des faveurs qu'il était presque sûr de ne jamais obtenir? D'ailleurs, selon M. de Bonald, un état bien constitué peut très-bien se passer de grands talens. En effet, un état bien constitué est une mo-



narchie absolue; or, quel besoin a-t-on de grands talens dans une monarchie absolue où la volonté du maître est la suprême loi, et où les sujets ne doivent savoir que servir avec fidélité et obéir avec promptitude. Enfin, selon M. de Bonald, le passage subit d'un roturier de l'état privé à l'état public est une sorte de révolution qui peut mettre l'état en péril, tandis que l'élévation d'un gentilhomme aux plus hautes magistratures est une chose toute simple, et qui n'offre pas le moindre danger. En effet, les talens et les connaissances d'un roturier ne sauraient tenir lieu des sentimens et des habitudes qu'un gentilhomme prend au sein de sa famille; et puis toute la vertu d'un roturier est une faible garantie contre son ambition, tandis que l'hérédité de la noblesse est une borne insurmontable où s'arrête l'ambition des gentilshommes.

Enfin, si nous ne craignions de blesser la modestie de M. de Bonald, nous dirions que sa brochure est la meilleure preuve de l'immense avantage qu'il y aurait pour la nation à ce que toutes les places fussent

(209)

remplies par des gentilshommes. Il faut convenir en esset qu'il n'est qu'un gentilhomme capable de concevoir un plan comparable à celui que M. de Bonald propose au congrès pour la restauration de l'Europe, et il est lui-même une preuve vivante de ce qu'il dit à la fin de ce nouvel écrit, que ce sont, en général, les nobles qui ont le mieux écrit sur la politique.

respondent a supported to provide the secure of

Censeur. TOME IV.

14



## DE LA TRAITE

est the annual a

ET DE L'ESCLAVAGE

## DES NOIRS ET DES BLANCS,

PAR UN AMI DES HOMMES DE TOUTES LES COULEURS.

L'AUTEUR (M. Grégoire, ancien évêque de Blois) a divisé ce petit ouvrage en deux chapitres. Dans le premier, il donne une esquisse des raisons qu'on a opposées en différens temps aux défenseurs de la traite des nègres; il s'élève contre l'article du traité de paix qui stipule la prolongation de ce commerce odieux pendant cinq ans. « Tandis que, dit - il, » par - delà le Pas - de - Calais et l'Atlan» tique, la vertu et l'éloquence déploient » tant d'efforts contre le commerce de la li- » berté humaine, quel scandale présentent » chez nous le silence et l'indifférence

(.211)

» même des hommes qu'on désigne sous le » titre de gens de bien l'Peut-on citer une » seule pétition d'une ville ou d'une corpo-» ration contre l'article du traité relatif à la » traite qui, en Angleterre, a soulevé toutes » les ames? Nous avons au contraire à dé-» plorer le scandale d'une pétition arrivée » de Nantes, qui sollicite la prolongation » des malheurs de l'Afrique, afin d'enrichir » quelques Européens. »

A proportion que l'on sent vivement la dignité de l'homme, on est révolté d'entendre froidement justifier l'esclavage d'une portion de l'espèce humaine. La multitude de raisons que l'on a à opposer se présentent à la fois au sentiment, et l'on s'irrite de voir que la lenteur de la parole semble trahir la vivacité de la pensée. C'est sans doute ce sentiment qu'éprouva Montesquieu, quand, au lieu de développer longuement toutes les raisons qui condamnent l'esclavage desnègres, il en fit une apologie ironique. En lisant les misérables raisons que ne craint pas d'alléguer l'avide avarice pour défendre la traite de ces malheureux Africains, on croit lire

l'apologie ironique de ce célèbre écrivain. Pour nous borner à exposer ici une de leurs raisons les plus fortes, ils vous allèguent que le travail de la culture du sucre est trop fort et trop pénible pour les bras européens; voilà une assertion bien étonnante. Des Africains énervés et engourdis par l'esclavage auraient plus de force pour supporter le travail que l'Européen libre, vigoureux et actif! Un colon, bon observateur et de meilleure foi que ses confrères, m'a expliqué la raison de ce propos; l'Européen, accoutumé à un travail qu'il se commande à lui-même, s'y livre avec toute l'ardeur que donne l'exercice de sa volonté propre. Comme il se trouve alors dans un climat trop chaud, l'excès de la transpiration use ses forces, et l'ardeur qui le porte au travail finit par l'exténuer : l'esclave negre, au contraire, n'accorde de sa force que ce qu'il ne peut pas absolument refuser; les coups de fouet sont loin de produire le même effet que ce stimulant intérieur qui porte l'homme libre à agir de luimême et pour lui-même; il se ménage donc davantage, et son travail ralenti n'use pas autant (213)

son corps que l'ardeurinconsidérée de l'Européen. Mais il est aisé de diriger et de ralentir cette ardeur. D'après le rapport de M. Drouin de Bercy, « les engagés, ou trente-six mois, n qui étaient des blancs, faisaient, dans l'o-» rigine de l'établissement de Saint-Do-» mingue, ce que font aujourd'hui les nègres; » même de nos jours, presque tous les habi-» tans de la dépendance de la Grande-Anse, » qui sont en général des soldats, des ou-» vriers ou de pauvres Basques, cultivent de » leurs propres mains leurs habitations. » Oui, je le soutiens, et j'en ail'expérience: » les blancs peuvent, sans crainte, cultiver la » terre de Saint-Domingue : ils peuvent la-» bourer dans les plaines depuis six heures » du matin jusqu'à neuf, et depuis quatre » heures de l'après-midi jusqu'au soleil couché. Un blanc avec sa charrue fera plus d'ouvrage dans une journée que cinquante nègres à la houe, et la terre sera mieux » labourée. » Cette ardeur n'appartient pas seulement à

Cette ardeur n'appartient pas seulement à l'Européen, elle appartient aux hommes de tous les climats dont le travail est spontané.

C'est ce principe d'activité qui développe tous les ressorts de l'homme, et qui lui fait sentir toute la dignité de son être; c'est par elle qu'il jouit de toute la plénitude de son existence, et qu'il peut goûter le bonheur. Oter à l'homme cette qualité première, c'est lui ôter le principe qui le constitue homme, et qui est si nécessaire à son existence que, quand il en est privé, il décline, il s'affaisse; ce n'est plus qu'une machine mue par une impulsion qui n'est pas la sienne. Quelle que soit la dureté de l'esclavage, elle ne peut éteindre entièrement ce seu sacré qui allume toutes les facultés actives de l'ame, ni étouffer entièrement le sentiment de la dignité de son être; ce sentiment se change en une haine profonde contre celui qui l'opprime; il acquiert toutes les qualités qui résultent et de sa haine et de son impuissance; il devient fourbe, traître, méchant, vindicatif, lâche, paresseux; enfin, il contracte tous les vices qui servent de prétexte aux Européens pour asservir les nègres, et qu'ils n'ont que parce qu'ils sont esclaves.

Non-seulement l'esclavage siétrit l'ame;

il énerve, il affaiblit et affaisse la vigueur physique; l'esclave dépérit et produit des enfans qui dépérissent encore; voilà pourquoi, malgré l'intérêt personnel des colons de procurer à leurs nègres un sort assez heureux pour les faire multiplier et produire des enfans sains et vigoureux, ces malheureux n'ont jamais pu nulle part entretenir leur population; partout il a fallu la recruter par l'infâme commerce de la traite, tandis que dans leurs sables brûlans, ces nations sont encore assez heureuses pour fournir un reste de population à l'avarice de l'Européen : les malheureuses victimes africaines que l'on arrache à leurs foyers s'imaginent que les Européens les achètent pour les faire dévorer, aussitôt leur arrivée en Amérique. Cette opinion ne diffère de la vérité que relativement au temps.

Les Africains transplantés d'Afrique à St. - Domingue présentent une différence frappante entre les effets de l'esclavage et ceux de la liberté. Depuis long-temps, ils n'étaient plus recrutés par la traite ; depuis long-temps leur population a dû

éprouver de grands échecs par leurs divisions intestines et par les guerres sanglantes qu'ils ont eues à soutenir; cependant ces cidevant esclaves, métamorphosés par la liberté en hommes énergiques, vigoureux et aguerris, présentent à présent l'aspect d'un peuple florissant qui a su défendre sa liberté contre les efforts de Bonaparte; sa population s'est accrue au lieu de diminuer. L'île de St.-Domingue est à présent le royaume des Haïtiens qui vivent libres et heureux sous un gouvernement sagement organisé, ont des lois constitutionnelles et une représentation nationale pour les maintenir.

Pour donner une idée de l'état de ce nouveau peuple et de l'esprit qui l'anime, nous rapporterons le résultat de la mission du général Dauxion-Lavaisse, que le gouvernement provisoire de France avait envoyé dans cette colonie pour engager Henri Christophe, roi des Haïtiens, à se soumettre à la mère-patrie: Christophe assembla le conseil général de la nation pour lui faire part de la lettre qu'il avait reçue du commissaire français, dans laquelle on l'engageait à renoncer

(217)

au titre de chef d'esclaves révoltés pour se soumettre à Louis XVIII, et où l'on faisait part de l'intention du gouvernement français de réparer par la traite des nègres les pertes que la population de St.-Domingue avait dû faire, avec la menace d'en exterminer le reste si cette colonie osait résister. La lecture de cette lettre produisit dans l'assemblée un sentiment d'indignation difficile à exprimer. Elle vota d'une voix unanime une adresse au roi qui mérite d'être rapportée; elle apprendra aux détracteurs des nègres s'ils méritent le mépris dont l'avarice ose les couvrir.

« Sire, les annales du monde ne présentent point d'exemple de propositions de paix aussi odieuses et aussi outrageantes que celles qu'ose nous présenter le gouvernement français par son envoyé le général Dauxion - Lavaisse; les souverains et les nations reconnaissent entre eux des droits sacrés que les peuples les plus barbares n'osent enfreindre; les plus abominables tyrans, quand ils veulent soumettre des peuples sous leur joug odieux, cherchent au moins à cacher leurs desseins perfides sous des prétextes spécieux, n'osant violer ouvertement le droit des gens : cependant un envoyé du roi de France ose impudemment violer tous ces droits et faire à un peuple libre le plus violent des outrages, en lui proposant l'alternative de l'esclavage ou de la mort.

» Et à qui ce vil agent ose-t-il faire cette proposition? A votre majesté, qui n'a cessé de combattre pour défendre la liberté, l'indépendance et les droits imprescriptibles de l'homme; à votre majesté qui s'est toujours proposé pour règle de sa conduite et de ses actions, l'honneur et la gloire du peuple haïtien; on ne craint pas de vous proposer de descendre du trône où vous ont placés l'amour et la reconnaissance de tous les citoyens! Quelle extravagance! quelle infamie! Cet insolent commissaire ose soupconner votre grande ame capable d'une si basse perfidie; à qui prétend-il parler de maître et d'esclaves? A nous qui formons un peuple libre et indépendant; à des guerriers couverts de nobles blessures reçues au champ

(219)

d'honneur, et qui ont prodigué leur sang pour détruire les aveugles préjugés et l'odieux esclavage; à des guerriers qui, dans mille combats, ont fait mordre la poussière à nos barbares colons; et maintenant le reste de ces misérables colons, échappés à notre juste vengeance, osent nous proposer de rentrer dans cet état de servitude dont notre valeur nous a délivrés! Non, non, jamais on ne reverra dans Haïti ni maîtres ni esclaves.

»Cet odieux procédé de la France ne nous sépare-t-il pas pour jamais de ce peuple? Eh! quel autre peuple aurait osé nous proposer des conditions aussi outrageantes? Quoi! dans leur aveugle mépris ils nous croient donc assez stupides pour nous supposer dépourvus de cet instinct que la nature a donné à tous les animaux pour veiller à leur conservation! Quel excès d'audace, ou plutôt quelle folie d'oser nous proposer de nous soumettre à leur empire odieux! Est-ce pour les bienfaits que nous avons reçus d'eux qu'ils nous invitent à reprendre nos fers? Est-ce pour nous voir de nouveau livrés aux tourmens ou dévorés par des chiens, que nous



renoncerions à notre liberté achetée par vingt-cinq ans de combats? Qu'y a-t-il de commun entre nous et la France? N'avonsnous pas rompu tous les liens qui nous unissaient à elle? Tout diffère maintenant entre ce peuple et nous; il n'a jamais cessé de nous persécuter, et nous pourrions consentir à gémir sous la tyrannie d'une nation qui nous fait horreur!

» Les barbares osent nous mépriser assez pour nous croire indignes de la liberté; ils nous croient incapables de ces nobles sentimens, de ces élans de l'ame qui font les héros, et qui nous rendent maîtres de nos destinées; mais ils se trompent; qu'ils viennent, ils apprendront à connaître l'énergie et le courage d'un peuple libre qu'on ose outrager. Notre volonté est d'être libres, et nous le serons, en dépit de ces tyrans. Ou bien, si la rigueur du sort prévant contre la justice de notre cause, si nos tyrans finissent enfin par nous vaincre, nous voulons laisser à la postérité un monument glorieux du courage et du dévouement des Haïtiens. Nous jurons solennellement de périr tous sous le fer du

( 221 )

vainqueur, plutôt que de renoncer à notre liberté. Que nos villes, nos manufactures, nos maisons deviennent la proie des flammes! Que le royaume de Haïti se change en un vaste désert, avant qu'aucun Français puisse profaner cette terre libre par sa présence!

» Que chacun de nous multiplie ses forces, qu'il redouble de courage et d'énergie pour immoler, par milliers, à notre juste fureur, ces tigres féroces, altérés de notre sang! Que Haïti ne présente qu'un monceau de ruines! Que notre terrible contenance ne présente partout que l'image de la mort, de la destruction et de la vengeance! Que la postérité, en contemplant ces ruines, s'écrie en soupirant: Ici a existé un peuple libre et généreux! Des tyrans ont voulu lui ravir sa liberté; mais il a mieux aimé périr avec elle, que de la perdre, et elle applaudira à son héroïque dévouement.»

## Réponse du roi.

« Haïtiens, vos sentimens et votre résolution sont dignes de vous; votre indignation est à son comble; que Haïti ne forme plus qu'un vaste camp; préparons-nous à combattre ces



tyrans qui nous menacent de l'esclavage et de la mort.

» Haïtiens, l'univers a les yeux fixés sur vous: votre conduite confondra vos calomniateurs, et justifiera l'opinion que les philantropes ont conçue de vous. Rallions- nous, n'ayons qu'une seule et même volonté, celle d'exterminer nos tyrans. De notre union et du concert de nos efforts réunis dépendra le succès de notre cause.

» Laissons à la postérité un grand exemple de courage: combattons avec gloire, et périssons plutôt que de renoncer à la liberté et à l'indépendance. Je suis votre roi; je saurai vivre et mourir en roi; vous me trouverez toujours à votre tête, partageant vos dangers et votre gloire. Si je péris avant de consolider votre liberté naissante, que la mémoire de mes actions reste gravée dans vos cœurs ; et si vos tyrans sont assez heureux pour mettre votre liberté en péril, arrachez de la terre mes ossemens, ils vous conduinont encore à la victoire, et vous rendront capables de triompher de nos ennemis. » Voila quels sont les hommes dont M. Grégoire a pris la défense. (223)

Dans le 2°. chapitre de son ouvrage, l'auteur parle de la traite des blancs; il ne passe que légèrement sur la grande considération que présente ce titre, et s'étend spécialement sur le joug oppressif et outrageant que le gouvernement anglais fait peser sur les catholiques irlandais, et l'on peut dire que l'idée-mère de tout l'ouvrage est de faire voir la grande inconséquence des Anglais, qui, d'une part, s'élèvent avec énergie contre la traite des nègres, tandis que, sourds aux réclamations réitérées des Irlandais catholiques, ils s'obstinent à asservir leur conscience au culte anglican.

Cette oppression des Irlandais catholiques a beaucoup de ressemblance avec l'inquisition d'Espagne: l'une et l'autre tendent au même but, de tyranniser la pensée. Cette espèce de tyrannie est tout à la fois la plus insupportable et la plus folle; chez un peuple penseur, c'est une monstruosité. On est moins étonné de rencontrer ce travers politique, où les imaginations sont plus susceptibles de s'exalter, et où les esprits sont plus façonnés à la superstition.



Pour revenir à l'idée de la traite des blancs, que l'auteurn'a fait qu'effleurer; si l'on compare la conduite de la plupart des souverains à l'égard de leurs peuples, avec celle des colons relativement à leurs esclaves nègres, on y trouve une ressemblance frappante; et si l'on rencontre quelques différences, ce n'est pas en faveur des premiers. Les colons achètent des troupeaux de nègres pour en arracher, à coups de fouet, tout le travail qu'ils peuvent en obtenir. La plupart des souverains n'achètent pas leurs troupeaux de soldats, il est vrai, mais ils les volent; ils les enlèvent du sein de leurs familles, et emploient pour cette capture les esclaves qu'ils ont dérobés et façonnés à l'esclavage. La propriété du colon est composée à la fois du sol et des nègres quile cultivent : pareillement, la propriété de ces souverains s'étend à la fois, et sur la terre et sur ceux qui l'habitent; ils ne comptent leurs richesses que par le nombre des soldats qu'ils peuvent en retirer : Bonaparte évaluait son revenu à trois cent mille hommes, et ce tyran prodigue dépensait toujours deux années d'avance de son revenu. Et ces nombreux troupeaux d'hom( 225 )

mes ne sont entre leurs mains que des machines sans volonté, qui leur servent à ravir ou à disputer à d'autres souverains des propriétés semblables. C'est uniquement pour leurs intérêts qu'ils forcent ces troupeaux à s'entr'égorger, et, dans leurs transactions, ils ne calculent les individus que comme des pièces de monnaie ou des têtes de bétail, qui servent à stipuler leurs échanges et leurs conventions.

Il est vrai que les familles paisibles qui habitent et cultivent le sol, semblent jouir au moins d'une certaine portion de cette faculté qui constitue l'homme, et qui consiste à agir pour soi-même, et par sa propre volonté. C'est ici qu'on pourrait trouver une différence entre le nègre dont le travail est tout pour le maître, et l'homme paisible qui cultive librement son champ.

De tous les tyrans qui figurent dans les fastes de l'histoire, il n'en est peut-être point qui aient plus forcé les volontés des hommes à seconder sa dévorante ambition que Bonaparte; ce n'était pas assez pour lui d'arracher à la culture et à toutes les professions les

Censeur. TOME IV.



ouvriers nécessaires, il voulait établir des institutions propres à absorber toute l'activité française, pour la faire servir à ses desseins. Il ne voulait en France que des soldats, et il fallait que tout le travail de la nation cut pour fin ultérieure la guerre. Il voulait donc ravir à l'homme sa faculté toute entière d'agir par sa propre volonté, pour en faire l'instrument de la sienne. Il voulait donc réduire les Français et l'Europe au dernier degré de servitude. Aussi méprisait-il foncièrement l'espèce humaine; l'homme n'était à ses yeux qu'un vil bétail destiné à être dévoré pour l'aider à asservir de nouvelles victimes. Mais ce colon extravagant a fini par ruiner et perdre sa plantation, pour avoir voulu exténuer ses nègres de travail.

Au reste, quel que soit le degré d'asservissement auquel les différens peuples sont assujétis, ce n'est qu'à eux-mêmes qu'ils doivent attribuer l'état d'oppression où ils se trouvent. Le chef d'un gouvernement quelconque a une tendance naturelle à aggrandir son autorité. Sa volonté est un ressort qui tend à agir contre les volontés opposées. Si elles ne résistent pas, le ressort se détend

et agit toujours sur elles à proportion qu'elles cèdent. Ainsi le despote qui voit les esprits soumis à l'empire qu'il exerce, compte pour rien l'autorité qui n'éprouve aucune opposition. Il ne sent l'action de son pouvoir qu'autant qu'il rencontre un obstacle qu'il surmonte; vainement la volonté de ses sujets continuera-t-elle de céder, sa tendance à commander ira la chercher jusque dans son dernier degré d'affaissement; et, tant qu'il ne sentira point de résistance, il faudra qu'il étende au-delà l'action de son autorité. Le despostisme oriental nous présente le tableau exact de ce que j'avance : qu'on lise dans ' Tavernier l'histoire d'Abbas II, shah ou roi de Perse, on aura une idee du dernier degré de folie tyrannique dans le despote, et du dernier degré d'abaissement servile dans les sujets esclaves. L'un est l'effet de l'autre.

Il n'en est pas de même des différens états de l'Europe, les gouvernemens les plus despotiques de cette partie du globe outragent moins l'espèce humaine; mais ce reste d'égards, accordé à la dignité de l'homme, est dû à la résistance qu'a rencontrée le ressort

du despotisme. Tous les peuples sentent la dignité de leur être avec une force qui est toujours proportionnée à leur énergie et à leurs lumières qui en sont la suite. Tout individu éprouve un sentiment d'opposition contre la tyrannie ; il en résulte un sentiment général qui forme ce qu'on appelle l'opinion, contre laquelle viennent se briser tous les efforts du despotisme. On a dit, avec raison, que l'opinion est la reine du monde. Dans tous les temps et chez tous les peuples, le degré du pouvoir arbitraire est toujours en raison inverse de la force de l'opinion. En Orient, où l'opinion est nulle, le pouvoir arbitraire a toute son étendue, et le despotisme n'a pas de bornes. Le tyran exerce sa volonté absolue sur les premiers esclaves, qui sont ses despotes subalternes; ceux-ci, en obéissant servilement, exercent le même empire sur des despotes du second ordre; ceux-ci agissent de même sur leurs esclaves subordonnés : ainsi, par une ramification de bassesse et d'oppression, le despousme finit par aboutir sur les individus qui demeurent écrasés sous l'énorme fardeau. Dans cet (229)

ordre de choses, rien ne résiste, tout cède et reste dans un état d'affaissement d'immobilité et de torpeur.

En Europe, les gouvernemens les plus arbitraires sont encore modérés relativement à ceux-ci. C'est l'opinion qui a conquis, chez quelques-uns, une charte constitutionnelle et une représentation nationale. Ainsi, dans l'ordre ordinaire des choses, les hommes ont à peu près le gouvernement qu'ils peuvent avoir : s'ils gémissent sous la verge du despotisme, c'est leur faute. Le despote, en étendant son pouvoir autant qu'il le peut, suit tout simplement son impulsion naturelle, et l'on peut dire qu'il fait son métier. C'est à l'homme à son tour à faire le sien. S'il n'oppose pas l'effort commun de l'opinion, si cette opinion ne flétrit pas le courtisan lâche et adulateur, si elle ne couvre pas d'opprobre le représentant qui, par bassesse ou par ambition, aide à river les fers de ceux dont il doit défendre les droits, le despotisme alors use de son droit de conquête.

Il ne faut pas cependant conclure de là que



l'opinion doive agir, et vaincre le pouvoir. L'opinion ne doit pas plus surmonter le pouvoir que le pouvoir ne doit surmonter l'opinion, et le bon ordre règne dans un état quand ces deux ressorts opposés se maintiennent en équilibre.

Pour revenir à l'auteur dont nous parlons, on doit savoir gré aux écrivains généreux qui, comme lui, ont pour but dans leurs écrits de rappeler les principes d'humanité, de justice et de liberté dont les gouvernemens ont une si grande tendance à s'écarter. Les opprimés n'ont ni places, ni cordons, ni pensions à donner à leurs défenseurs; l'estime des gens de bien doit être leur salaire.